

Ville de Vevey

PLAN CLIMAT

Version synthétique



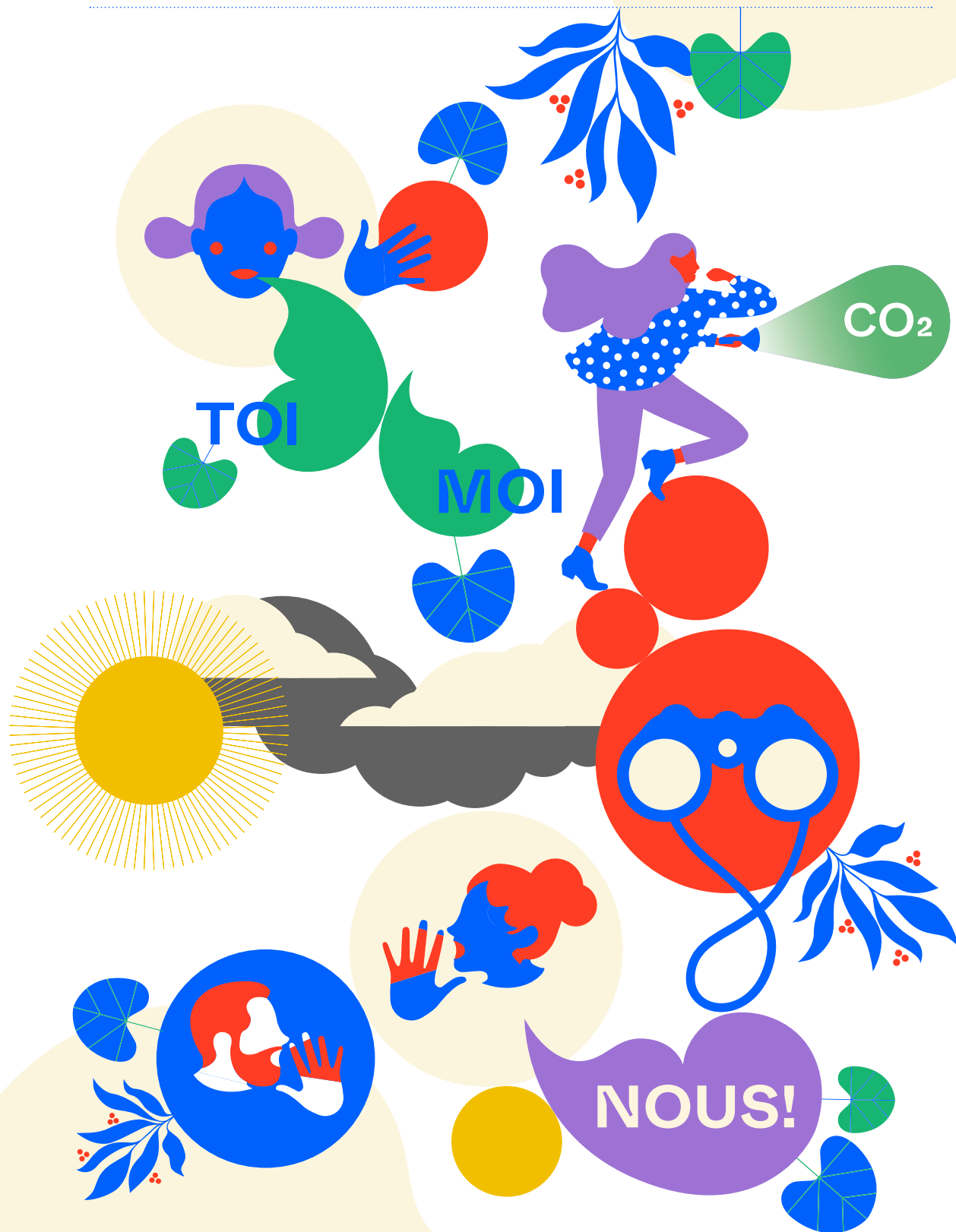
Septembre 2022

**ve
vey**
ville d'images

Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Origine et contenu du Plan climat	4
1.2	Thématiques et niveaux du Plan climat	8
2	Profil de la ville de Vevey	11
2.1	Résumé exécutif	11
3	Bilans carbone	15
3.1	Résumé exécutif	15
4	Analyse de la vulnérabilité du territoire	23
4.1	Résumé exécutif	23
5	Démarche participative	28
5.1	Résumé exécutif	28
6	Plan d'action	30
6.1	Vision et objectifs globaux	31
6.1.1	Vevey, ville résiliente et efficiente	31
6.1.2	Une administration exemplaire	35
6.2	Vision, enjeux, indicateurs et mesures par thématique	37
6.2.1	Énergie, bâtiments et infrastructures	37
6.2.2	Mobilité et transport	49
6.2.3	Modes de consommation, production alimentaire et déchets	61
6.2.4	Ressources naturelles et biodiversité	72
6.3	Mise en œuvre et outils de suivi	82
6.3.1	Portée et ancrage	82
6.3.2	Gouvernance et suivi	83

INTRODUCTION



1 Introduction

1.1 Origine et contenu du Plan climat

1.1.1 Pourquoi un Plan climat ?

Le réchauffement climatique et les changements qu'il engendre sont plus que jamais au cœur des préoccupations sociétales et politiques. Cette situation menace non seulement l'humain de façon directe, mais également d'innombrables espèces et écosystèmes, dont l'existence rend, par ailleurs, celle de l'humain possible.

La protection du climat représente à la fois un défi et une opportunité. Un défi pour ce qui est de remettre en question nos politiques, nos modes de vie, nos habitudes de consommation, nos priorités et nos valeurs, mais également une opportunité pour améliorer notre environnement, notre qualité de vie et notre santé.

Les actions nécessaires à mettre en œuvre s'articulent autour de deux volets (voir Figure 1):

- **la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**, de sorte à atténuer les changements climatiques¹;
- **l'adaptation aux changements climatiques**, visant à réduire les vulnérabilités du territoire et de la population face aux conséquences des évolutions climatiques à venir.

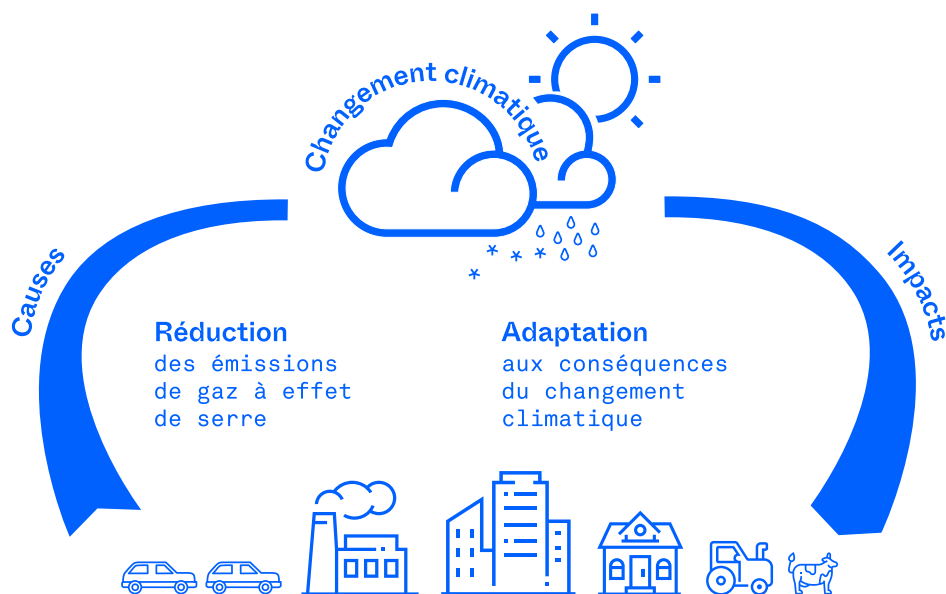


Figure 1
Les deux volets complémentaires à aborder dans le cadre d'un Plan climat².

¹ Le GIEC définit le terme « atténuation » comme « intervention humaine visant à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre ». Les termes « réduction » des émissions de GES et « puits » de GES sont privilégiés dans le présent document.

² NCCS ;

<https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/mesures/pak/pilotprogramm-anpassung-an-den-klimawandel1.html>

Dans ce contexte, les Communes ont un rôle important à jouer, par leur devoir d'exemplarité et leurs responsabilités dans les principaux domaines concernés que sont, par exemple, l'approvisionnement énergétique, la mobilité, la gestion des espaces verts ou la protection de la population. En plus de raisons éthiques, une action forte de la part des Communes peut apporter plusieurs autres bénéfices, dont ceux :

- de réduire les coûts futurs (coût de l'inaction) par des actions immédiates et de générer de nouvelles opportunités et de nouveaux marchés pour les entreprises locales ;
- de réduire la dépendance aux importations, notamment d'énergies fossiles ;
- d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens, avec des actions comportant, plusieurs co-bénéfices comme une meilleure qualité de l'air, des espaces publics plus confortables et agréables, etc.

Le présent Plan climat constitue un document de planification directrice. Il aborde les deux volets que sont la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il définit les objectifs stratégiques et opérationnels en cohérence avec les engagements aux échelons supérieurs (Canton, Confédération), afin de contribuer à l'effort global pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter à l'échelle locale. Alors que ce Plan se veut aussi complet que possible, sa mise à jour ultérieure sera inévitable afin de tenir compte, entre autres, de l'évolution des connaissances, des technologies, du cadre légal et du climat.

1.1.2 Contenu du Plan climat

Le présent Plan climat contient les chapitres suivants :

- Le chapitre **« Introduction »** est consacré au descriptif du contexte et des enjeux, depuis le niveau international jusqu'à l'échelle communale.
- Le chapitre **« Profil de la ville de Vevey »** vise à brosser un portrait de la situation actuelle au niveau du territoire veveysan pour les principaux secteurs concernés (p. ex. la mobilité), en faisant notamment ressortir les actions déjà entreprises au niveau de la Commune.
- Cet état des lieux se poursuit au chapitre **« Bilans carbone »** avec la présentation des deux bilans carbone qui ont été réalisés afin de quantifier les émissions de GES attribuables, d'une part, à l'ensemble du territoire, et d'autre part, à l'administration communale.
- Le chapitre **« Analyse de la vulnérabilité du territoire »** présente un diagnostic de la vulnérabilité du territoire face aux principaux risques climatiques auxquels il pourrait être confronté de manière de plus en plus fréquente. L'analyse se focalise notamment sur les phénomènes des vagues de chaleur et des fortes précipitations. Des exemples de stratégies pour accroître la capacité à faire face à ces risques sont donnés, incluant celles déjà en place à Vevey.

-
- Le chapitre **« Démarche participative »** résume la démarche entreprise à Vevey durant l'été-automne 2021 afin d'impliquer la population dans la construction de ce Plan climat et dans la définition des mesures qui le constituent. Le chapitre détaille notamment les activités et ateliers mis sur pied par la Ville dans ce contexte.
-
- Sur la base de, et en réponse à, tous ces éléments, le plan d'action élaboré pour accélérer la réduction des émissions de GES et l'adaptation du territoire est détaillé au chapitre **« Plan d'action »**. La démarche suivie pour élaborer ce plan y est décrite. Ce chapitre présente également les objectifs globaux et thématiques ainsi que les mesures opérationnelles qui permettent de concrétiser la volonté de la Municipalité de soutenir et renforcer les moyens déjà engagés, par des actions à réaliser à l'horizon de la législature actuelle (2026), mais également au-delà.
-

La Figure 2 donne une vue d'ensemble du positionnement des différents chapitres, ainsi que des thématiques définies dans ce Plan climat (introduites à la section 1.2) vis-à-vis des deux volets complémentaires et interdépendants présentés précédemment (Figure 1).

Il est important de noter que ce Plan climat se focalise sur les enjeux liés au réchauffement climatique qui ne représentent qu'un des nombreux défis auxquels nous devons faire face dans le futur. Toutefois, on peut considérer le réchauffement climatique comme étant une crise majeure et fondamentale qui conditionne et aggrave, le plus souvent, les autres crises. C'est pourquoi, l'élaboration de mesures visant à réduire les émissions de GES ou à améliorer la capacité d'adaptation aux conséquences des changements climatiques apporte souvent également des bénéfices vis-à-vis de ces autres crises.

Ces autres défis (perte de biodiversité, déplacement de population, etc.) ne sont pas abordés directement dans ce Plan climat, mais le seront davantage dans le cadre de la stratégie de durabilité de la Ville de Vevey prévue en 2023. En effet, cette stratégie, actuellement en cours d'élaboration, abordera plus particulièrement les thématiques de la cohésion et de la sécurité sociales, de l'égalité des chances, des systèmes économiques et financiers, de la formation, de la recherche et de l'éducation, de la santé, du sport et de la culture.



Volets	Protection du climat Atténuation du changement climatique		Adaptation au climat Adaptation aux conséquences du changement climatique
Leviers	Réduction des émissions de GES <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité et sobriété énergétique - Énergies renouvelables - Mobilité douce et transport efficient - Consommation de biens et services locaux et durables - Investissements durables - etc. Protection et amélioration des puits et réservoirs de GES <ul style="list-style-type: none"> - Technologies de capture et stockage/utilisation de GES 	Économies d'eau et d'énergie Bâtiments et infrastructures résilients Forêts, arborisation, végétalisation Alimentation	Protection de la population, de la biodiversité, des biens et infrastructures, etc. <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages de protection contre les dangers naturels (risques de crues, d'inondations,) - Protocoles et plans d'urgence - Sensibilisation - etc. Régénération, aménagements <ul style="list-style-type: none"> - Revêtements de sols clairs, perméables, végétalisés - etc.
Thématiques du Plan climat	 Énergie, bâtiments et infrastructures		 Ressources naturelles et biodiversité
		 Mobilité et transport	
	 Modes de consommation, production alimentaire et déchets		
Bases, diagnostic		Profil de la ville (présentation et état des lieux par thématique)	Analyse de la vulnérabilité (projections et risques climatiques, vulnérabilité et capacité à faire face)
Plan d'action		Démarche participative (population, société civile, services communaux, etc.)	Plan d'action (vision, objectifs, enjeux, mesures, etc.)

Figure 2
Vue d'ensemble des chapitres du Plan climat et des thématiques traitées selon les volets réduction et adaptation (voir aussi Figure 1).

1.2

Thématiques et niveaux du Plan climat

Afin de structurer ce Plan climat, les différents domaines concernés ont été regroupés sous quatre thématiques présentées ci-après. Il est à préciser que, pour chacune des thématiques, une déclinaison est faite sur les deux niveaux suivants :



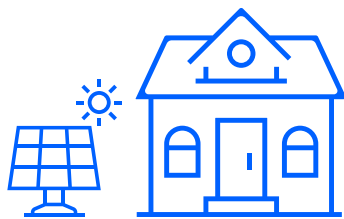
Territoire communal : tout ce qui concerne la ville et sa population, incluant par exemple l'ensemble du parc bâti, la mobilité, les modes de consommation, etc.



Administration communale : patrimoine bâti et activités de l'administration communale, incluant par exemple les bâtiments communaux, la mobilité des employées et des employés, les achats, etc.

1.2.1

Énergie, bâtiments et infrastructures

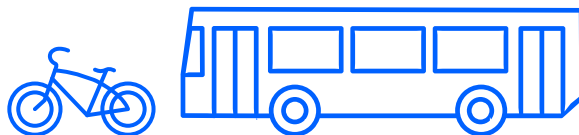


Territoire : sont concernés les besoins et l'approvisionnement en énergie des bâtiments, ainsi que leur construction et rénovation (incl. matériaux). Les infrastructures telles que les réseaux thermiques sont traités dans cette thématique. Le réseau d'éclairage public est également pris en compte.

Administration : inclut les besoins et l'approvisionnement en énergie des bâtiments qui sont propriétés de la Ville, ainsi que leur construction et rénovation (incl. matériaux) et toute installation solaire photovoltaïque sur les parcelles ou bâtiments communaux.

1.2.2

Mobilité et transport



Territoire : inclut la mobilité des habitantes et des habitants et le transport de marchandises. Les différents moyens de transport (le transport individuel motorisé, les transports publics, la mobilité douce/active) ainsi que les infrastructures et aménagements relatifs (p. ex. stationnements) sont concernés. À noter que plusieurs aspects de cette thématique touchent à la planification et à l'aménagement du territoire, comme la limitation du nombre de places de stationnement dans les plans d'affectation.

Administration : sont concernés la flotte de véhicules communaux, incluant les machines servant à l'entretien, ainsi que les déplacements professionnels et les trajets pendulaires effectués par les employées et employés.

1.2.3

Modes de consommation, production alimentaire et déchets

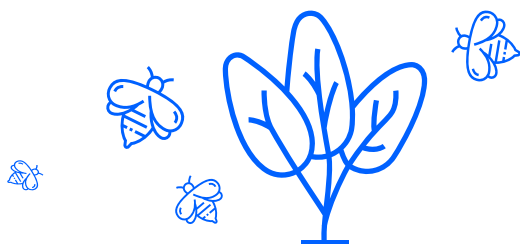


Territoire : concerne les commerces et marchés locaux, les méthodes de production des denrées alimentaires et leur provenance, les habitudes de consommation de biens (incl. alimentaires) et de services de la population, ainsi que les déchets non-valorisés.

Administration : sont pris en compte les achats de la Ville (p. ex. appareils électroniques, produits alimentaires), ainsi que la production de déchets au sein des locaux communaux.

1.2.4

Ressources naturelles et biodiversité



Territoire : inclut la consommation d'eau, la gestion et les aménagements relatifs aux surfaces vertes et à la végétation, ainsi que les risques liés aux phénomènes climatiques tels que les dangers naturels (p. ex. inondations). Les aspects de santé humaine et animale (biodiversité au sens large) sont implicitement traités par le biais de cette thématique sous la forme de co-bénéfices. Des recoupements sont possibles avec d'autres thématiques, par exemple pour ce qui a trait à la production alimentaire (p. ex. jardin potager également favorable à la biodiversité) ou aux revêtements de surface (p. ex. désasphaltage de voies d'accès).

Administration³ : sont considérés les vignes de la Ville et la gestion des espaces publics, les toitures végétalisées sur les bâtiments communaux et la consommation d'eau.

³ Dans le chapitre «Bilans carbone», cette thématique n'apparaît pas au niveau de l'administration communale. La consommation d'eau est incluse dans la thématique «Modes de consommation, production alimentaire et déchets».

PROFIL DE LA VILLE DE VEVEY



2 Profil de la ville de Vevey

2.1 Résumé exécutif

Ce chapitre a pour but de brosser un portrait succinct de la ville de Vevey¹ tant au niveau de son administration communale qu'au niveau du territoire dans sa globalité. Le chapitre présente dans un premier temps les contextes politique et administratif de la ville et décrit son territoire. Dans un deuxième temps, il fait l'état des lieux au niveau du territoire et de l'administration communale sous l'angle des quatre thématiques du Plan climat (présentées au chapitre Introduction):

- énergie, bâtiments et infrastructures;
- mobilité et transport;
- modes de consommation, production alimentaire et déchets;
- ressources naturelles et biodiversité.

Les points forts et faibles identifiés dans cet état des lieux sont résumés ci-dessous pour chaque thématique, précédés d'une brève présentation de la ville. Il est à noter que les deux chapitres suivants, Bilans carbone et Analyse de la vulnérabilité, viennent compléter cet état des lieux avec respectivement une estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la ville et de l'administration communale, et des informations relatives au climat de la région et à sa vulnérabilité face aux enjeux climatiques.

2.1.1 Vevey en bref

Avec près de 20'000 habitantes et habitants sur un territoire d'environ 2.4 km², Vevey est la ville la plus densément peuplée du Canton de Vaud. Son territoire est marqué par sa proximité au lac Léman, par la Veveyse, important cours d'eau qui traverse la ville en son centre de haut en bas, par les voies des chemins de fer fédéraux (CFF) qui s'étendent d'est en ouest, ainsi que par la forêt des Toveyres au nord et le cordon boisé des Bosquets.

La Ville est depuis longtemps active dans la mise en œuvre de politiques énergétique et de durabilité et dispose, depuis juillet 2021, d'une Commission environnement et énergie permanente (ComEn2) pour l'appuyer dans cette démarche. Labelisée « Cité de l'Énergie » à six reprises depuis 2001, la Ville propose également, depuis 2009, des subventions à ses citoyennes et citoyens par le biais de son Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (FEDD) et travaille actuellement à la mise à jour de sa stratégie de durabilité (Agenda 2030).

¹ A noter que par « ville de Vevey », on se réfère au territoire, alors que par « Ville de Vevey », on parle de l'entité administrative.

2.1.2 Énergie, bâtiments et infrastructures

La consommation énergétique du territoire veveysan repose encore très fortement sur les énergies non renouvelables pour ses besoins énergétiques, en particulier pour les besoins de chaleur des bâtiments (91% non renouvelable), ce qui le rend fortement dépendant de l'étranger en termes d'approvisionnement. Les bâtiments à usage de logement représentent 76% de la surface de référence énergétique (SRE) totale et disposent d'un fort potentiel de rénovation au vu de leur performance actuelle. La forte concentration des consommations de chaleur sur plusieurs zones du territoire révèle des opportunités de développement de réseaux thermiques. Pour l'approvisionnement de ces derniers, plusieurs ressources énergétiques renouvelables et locales ont été identifiées dont l'eau du lac couplée à des pompes à chaleur. La géothermie, l'hydrothermie ou l'aérothermie, couplées à du solaire thermique, pour les systèmes de production de chaleur individuels sont les candidats les plus opportuns. Concernant la production locale et renouvelable d'électricité, le solaire photovoltaïque constitue le plus fort potentiel, suivi du turbinage des eaux de la Veveyse.

La Ville de Vevey est propriétaire d'environ 200 constructions dont une septantaine de bâtiments chauffés. Actuellement, environ 50% de la consommation de chaleur de ces bâtiments est assurée par de l'énergie renouvelable, principalement issue du bois-énergie via le chauffage à distance (CAD) Gilamont. Le 100% de son électricité est renouvelable, certifiée hydraulique suisse Naturemade Star² et dix installations photovoltaïques situées sur ses toitures produisent l'équivalent d'environ 11% de la consommation d'électricité qui lui est facturée (hors éclairage public). Au vu d'un parc bâti vieillissant et énergivore, un fort potentiel d'économie d'énergie est possible par l'assainissement et par des mesures d'améliorations énergétiques des bâtiments et de leurs infrastructures.

2.1.3 Mobilité et transport

La commune possède déjà une très bonne desserte en transport public (TP), avec une courte distance aux arrêts de TP sur la majorité du territoire et un court temps de trajet en mobilité douce jusqu'à la gare. Le taux de motorisation, c'est-à-dire le nombre de véhicules par 1'000 hab., qui est de 378, est en-dessous de la moyenne cantonale de 522. Les véhicules électriques représentent une part faible, mais en augmentation rapide des nouvelles immatriculations. Cela dit, la majorité des voitures immatriculées ainsi que des véhicules trolleybus sont à essence, diesel ou gaz, et une surface relativement importante du territoire est dédiée aux infrastructures pour les véhicules individuels motorisés.

Au niveau de l'administration communale, diverses mesures formalisées dans un plan de mobilité interne existent afin d'encourager au report modal depuis les véhicules individuels motorisés vers des moyens de transport plus responsables. La flotte de véhicules communaux, essentiellement à moteur thermique, est vieillissante et sera progressivement assainie avec l'achat de modèles plus propres.

²Le label de qualité Naturemade Star garantit la provenance des sources énergétiques à 100% renouvelables (p. ex. hydraulique, solaire) et le respect d'exigences écologiques supplémentaires (p. ex. respect de la nature). www.naturemade.ch/fr/certification-naturemade.html

2.1.4

Modes de consommation, production alimentaire et déchets

Le marché bihebdomadaire ainsi que la dizaine de potagers urbains, entre autres, permettent d'approvisionner en partie la population en produits régionaux et de saison. Parmi les déchets collectés, un peu plus de la moitié sont collectés séparément pour être recyclés, mais ce taux demeure inférieur à la moyenne cantonale qui approche le 60%.

L'administration communale dispose depuis près de dix ans de plusieurs directives internes pour des achats responsables. Ces directives, qui feront l'objet d'une révision et mise à jour, définissent des critères pour l'achat de produits (p. ex. textiles, véhicules, mobilier) qui soient plus éthiques et respectueux de l'environnement notamment.

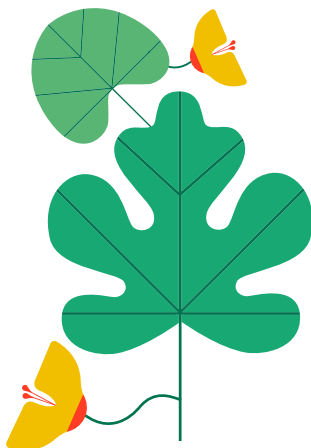
2.1.5

Ressources naturelles et biodiversité

Près de 15% du territoire est couvert d'une végétation de hauteur supérieure à 3 mètres (canopée), ce qui est relativement faible, mais en partie explicable par la forte densité bâtie du territoire. En dehors des 18 hectares de forêts dont elle est propriétaire, la Ville assure l'entretien d'environ 2'500 arbres sur le domaine public et privé communal. Sur l'entier du territoire, des règles sont en vigueur pour protéger les arbres.

Certaines espèces menacées sont observées sur le territoire, dont l'hirondelle de fenêtre, pour laquelle une mare de boue a été créée. L'eau, dont la consommation fluctue considérablement d'une année à l'autre, provient à majorité de sources.

Les espaces verts communaux sont caractérisés par des gazons biologiques et des aménagements extensifs, et leur entretien est assuré par des collaboratrices et collaborateurs formés aux enjeux liés aux changements climatiques.



BILANS CARBONE



3 Bilans carbone

3.1 Résumé exécutif

Un bilan carbone consiste à quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par une certaine entité (ex. une personne, une entreprise, une ville, un pays) sur une année. L'exercice peut se faire selon différents principes méthodologiques, et repose généralement sur un ensemble d'hypothèses et de sources de données variées; les résultats devraient donc toujours être considérés comme approximatifs, même si une marge d'incertitude (+/- X%) n'est généralement pas indiquée.

Deux bilans carbone ont ici été réalisés :

- un bilan du territoire veveysan (émissions attribuables à l'ensemble du périmètre de la ville de Vevey¹);
- un bilan de l'administration communale (émissions attribuables aux activités de l'administration communale).

Ces bilans permettent d'avoir une vision globale de l'impact environnemental de chacun de ces périmètres, en termes de leur contribution au réchauffement climatique.

3.1.1 Bilan du territoire de Vevey

Principaux résultats

Le bilan visant à comptabiliser les émissions de GES attribuables à l'ensemble du périmètre de Vevey illustre l'importance des émissions directes, c'est-à-dire générées à l'intérieur des frontières du territoire communal, et qui sont liées principalement aux installations d'approvisionnement en chaleur des bâtiments fonctionnant aux énergies fossiles et au trafic routier. Ce sont toutefois les émissions « indirectes », produites hors du territoire veveysan (voire hors de la Suisse), mais attribuables à la population ou aux entreprises de la ville, qui prédominent. Celles-ci incluent les émissions découlant par exemple d'investissements à l'étranger ou encore de l'alimentation (importation de nourriture depuis l'étranger).

¹ À noter que par «ville de Vevey», on se réfère au territoire, alors que par «Ville de Vevey», on parle de l'entité administrative.

Quantités de GES émis annuellement, exprimées en tonnes d'équivalent CO₂ (valeurs arrondies):

- **Total: 253'640 tonnes de CO₂-eq/an;**
- **Total par habitante et habitant: 12.8 tonnes de CO₂-eq/hab.an** (valeur suisse: 14 tCO₂-eq / hab.an; moyenne mondiale²: 6 tCO₂-eq/hab.an);
- **Part d'émissions directes, par habitante et habitant: 4.9 tonnes de CO₂-eq/hab.an, soit environ 39% du total** (valeur suisse²: 5.5 tCO₂-eq/hab.an);
- **Part d'émissions indirectes, par habitante et habitant: 7.8 tonnes de CO₂-eq/hab.an, soit environ 61% du total** (valeur suisse²: 8.5 tCO₂-eq/hab.an).

Les principales sources d'émissions (directes et indirectes) sont les suivantes:

Énergie, bâtiments et infrastructure

- Bâtiments et énergie: consommations énergétiques des bâtiments des secteurs résidentiels (ménages) et de services (commercial) sur le territoire veveysan (17% du total).

Mobilité et transport

- Transport routier sur le territoire veveysan (15% du total).

Modes de consommation, production alimentaire et déchets

- Investissements à l'étranger (15% du total);
- Biens de consommation importés depuis l'étranger (8% du total);
- Alimentation importée depuis l'étranger (7% du total);
- Loisirs et culture à l'étranger (7% du total).

Ressources naturelles et biodiversité

- Agriculture: émissions liées au bétail, fumier, etc. (4% du total).

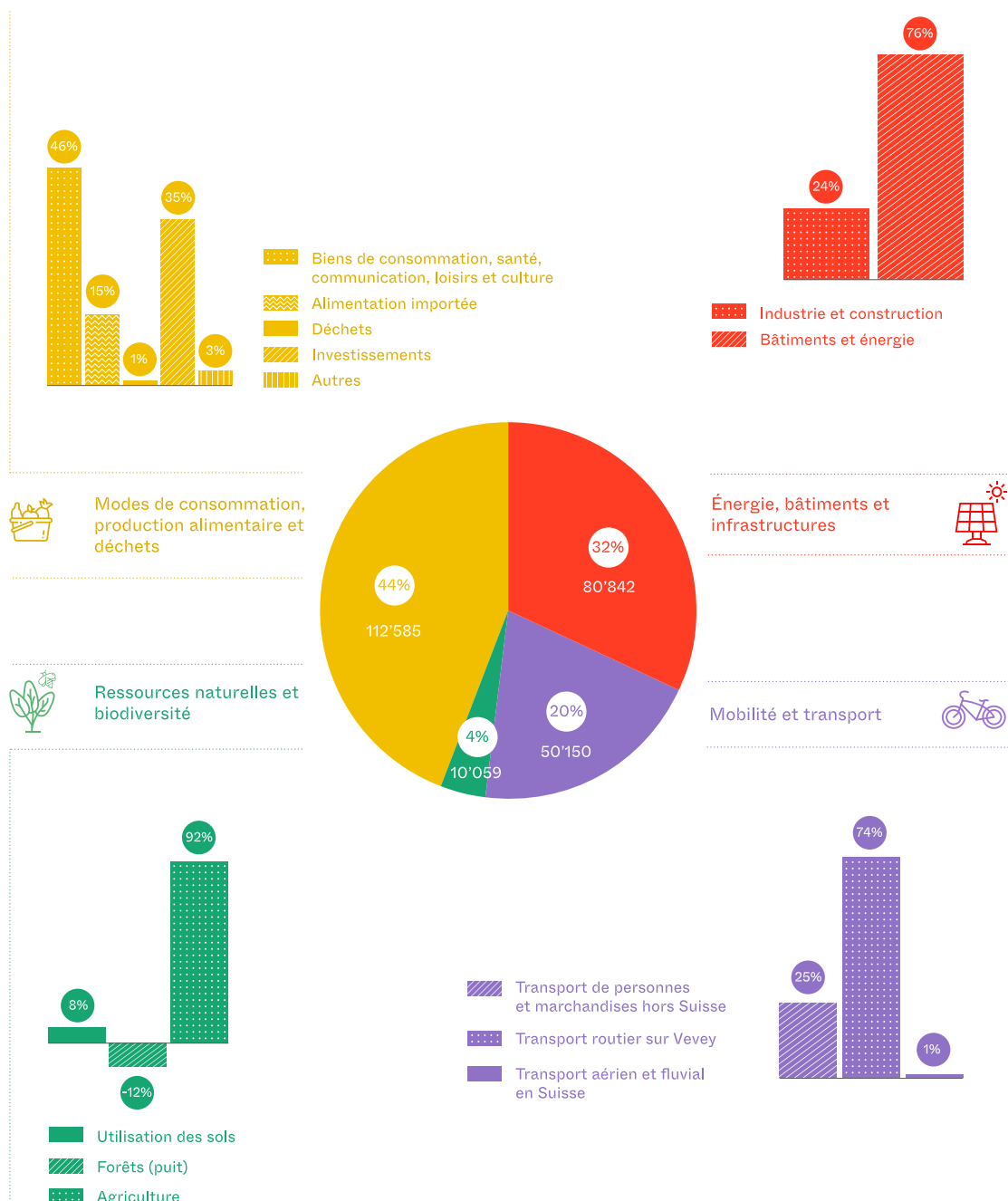


Figure 1 Résultats du bilan carbone de Vevey. Émissions de GES en tonnes de CO₂-eq et pourcentage par thématique et source d'émissions.

Descriptif et périmètre

Le bilan carbone du territoire prend en considération les émissions de GES attribuables à l'ensemble des activités dans la ville de Vevey, incluant l'approvisionnement en énergie (chauffage, électricité) pour le parc de bâtiments, la mobilité de la population, l'importation de biens de consommation, etc.

Méthode

Pour effectuer le bilan, deux démarches ont été utilisées :

- *top-down* (principale méthode employée): déclinaison de statistiques suisses (dont données de l'inventaire des émissions de la Suisse, *National Inventory Report – NIR*) au prorata notamment du nombre d'habitantes et d'habitants;
- consolidations via une approche *bottom-up* (démarche de récolte des données effectives à l'échelon concerné) pour certaines données (dont consommations énergétiques territoriales sur le parc de bâtiments).

Principales sources d'émissions considérées (non exhaustif)



Consommations énergétiques: chauffage des bâtiments, électricité (incl. éclairage public)



Transport (intra Vevey et à l'étranger)



Industrie



Alimentation



Biens de consommation



Investissements à l'étranger



Déchets

Principales sources de référence pour les données

Les principales sources de référence sont:

- les données statistiques suisses pour les émissions nationales intérieures issues du *NIR* de 2018;
- les émissions générées à l'étranger (« indirectes » ou « importées ») estimées dans le cadre d'une étude mandatée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) datant de 2008;
- les statistiques cantonales sur la mobilité (2010);

- les données réelles de consommation d'électricité pour 2019;
- et des données internes dont notamment le bilan énergétique des bâtiments du territoire veveysan pour l'année 2019.

Limites et incertitudes

- Les principales limites sont intrinsèques à la méthode *top-down* (démarche simplifiée), qui ne permet pas de refléter les spécificités locales (p. ex. si les habitantes et habitants ont des habitudes de consommation plus écologiques que la moyenne suisse). Pour certains postes d'émissions, cette limite est toutefois en partie contournée en ajustant certains facteurs à l'aide de valeurs *bottom-up*.
- Les incertitudes présentes dans les différentes sources de données utilisées sont ici répercutées.

3.1.2

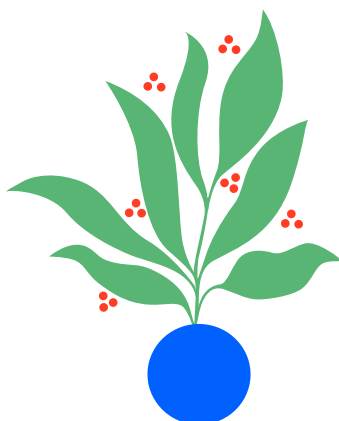
Bilan de l'administration communale

Principaux résultats

Dans le bilan quantifiant les émissions de GES attribuables à l'administration communale (au sens large, voir le périmètre ci-dessous), la majorité des émissions est due aux installations d'approvisionnement en chaleur des bâtiments propriétés de, ou loués par, la Commune fonctionnant aux énergies fossiles. Au niveau de la mobilité, les trajets pendulaires contribuent davantage aux émissions que les déplacements professionnels et l'utilisation de véhicules et machines d'entretien des espaces publics.

Quantité totale de GES émis annuellement, exprimée en tonnes d'équivalent CO₂:

- total: 3'932 tonnes de CO_{2-eq}/an;
- part d'émissions directes: 2'644 tonnes de CO_{2-eq}/an (environ 67% du total);
- part d'émissions indirectes: 1'288 tonnes de CO_{2-eq}/an (environ 33% du total).



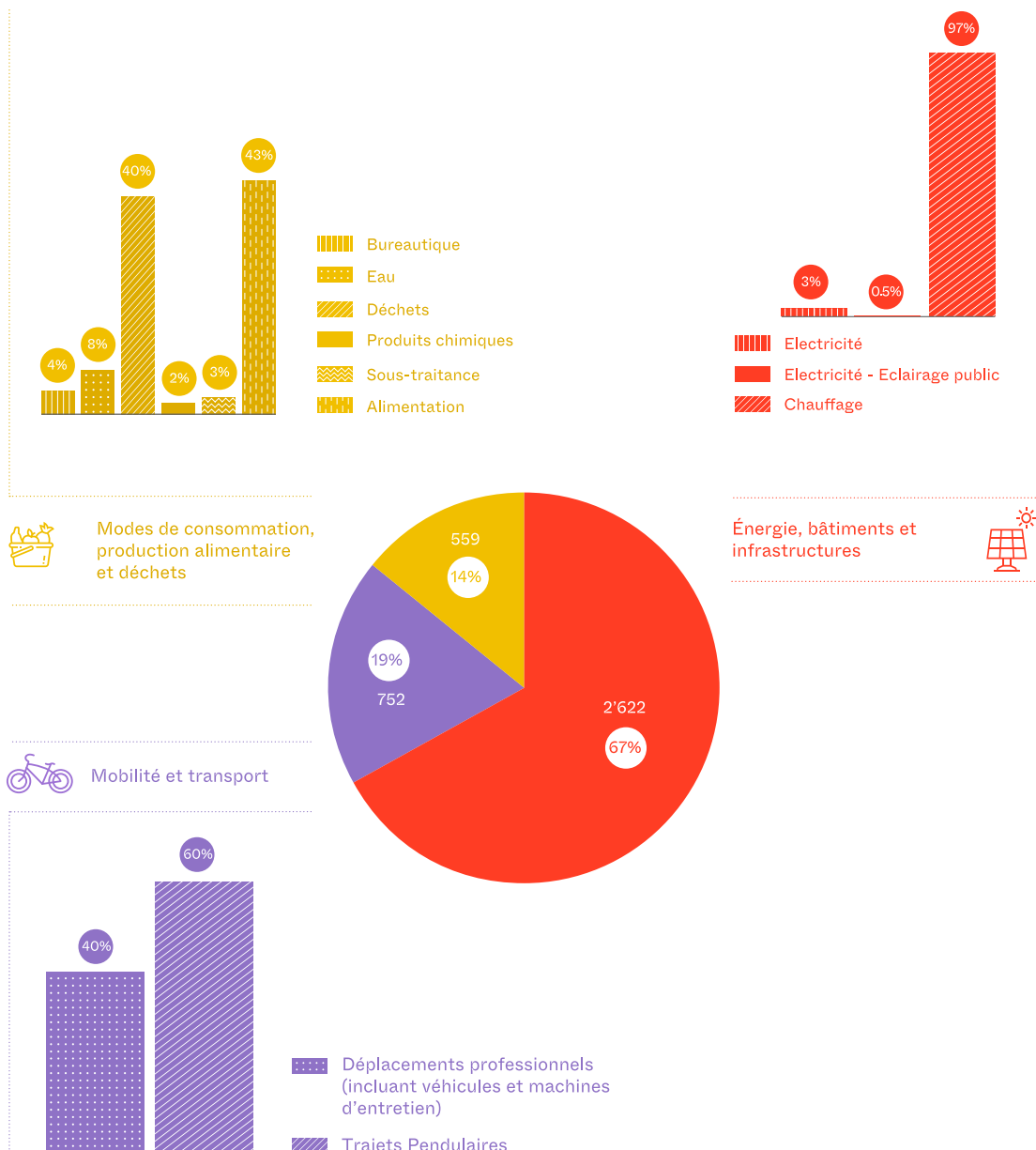


Figure 2
 Résultats du bilan carbone de l'administration communale. Émissions de GES en tonnes de CO₂-eq et pourcentage par thématique et source d'émissions.

Descriptif et périmètre

Le bilan carbone de l'administration communale prend en considération les émissions de GES attribuables aux activités de l'administration communale internes et relatives aux services offerts à la population (collaboratrices et collaborateurs rattachés aux services communaux), ainsi qu'aux services intercommunaux (SIGE, ASR, SAI) et aux bâtiments et locaux propriétés de la Commune et occupés par des tiers (écoles, espaces loués à des tiers).

Méthode

Pour ce bilan, seule la démarche *bottom-up* a été utilisée, par une récolte de données « du terrain » (consommations énergétiques des bâtiments communaux, quantités de déchets produits, kilomètres parcourus par les véhicules communaux, etc.).

Principales sources d'émissions considérées (non exhaustif)



Consommations énergétiques: chauffage des bâtiments, électricité (incl. éclairage public)



Consommation d'eau



Consommation des véhicules communaux et privés (pour déplacements professionnels et trajets pendulaires, services de la voirie)



Déchets



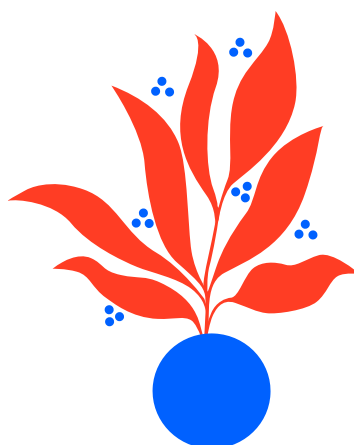
Alimentation (apéritifs administration et repas crèches)

Principales sources de référence pour les données

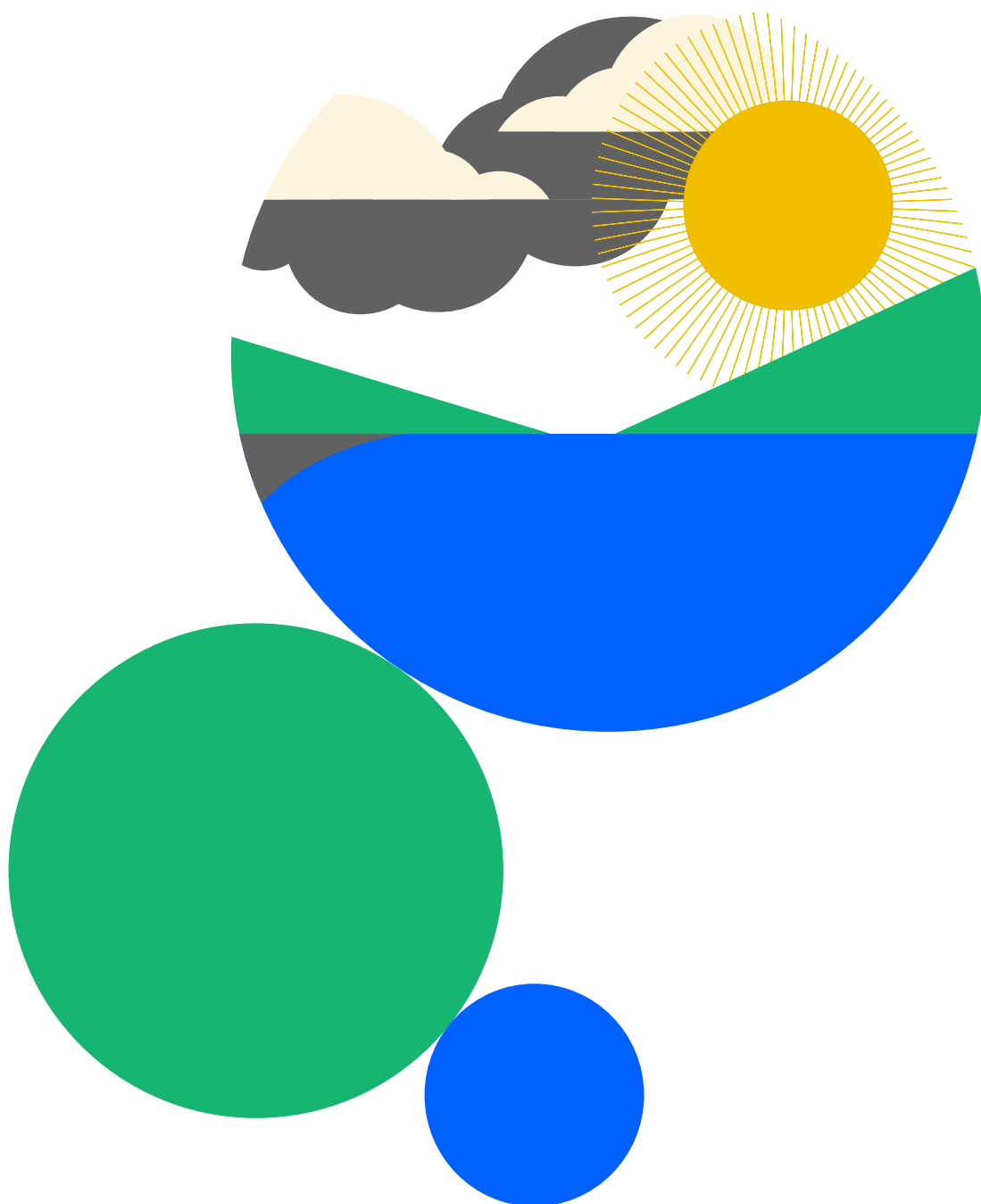
Les principales sources de références sont les données internes (factures, rapport de gestion, etc.) et celles obtenues auprès des services intercommunaux (SIGE, ASR). Ces données correspondent dans la plupart des cas à des valeurs pour l'année 2019.

Limites et incertitudes

- Les limites viennent principalement de la comptabilisation non exhaustive des sources d'émissions pour raisons diverses (p. ex. données disponibles limitées) ainsi que de la priorité placée sur les principaux postes d'émissions directes (chauffage, mobilité).
- Les incertitudes sont liées à certaines données estimées (pour combler un manquement) ou intrinsèques à certaines sources de données.



ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE



4 Analyse de la vulnérabilité du territoire

4.1 Résumé exécutif

Ce chapitre aborde les principaux aléas et phénomènes climatiques qui concernent le territoire veveysan et qui sont susceptibles d'évoluer avec les changements climatiques. Leurs impacts potentiels et leur évolution attendue sont documentés et la vulnérabilité du territoire et de la population de Vevey face à ces enjeux est analysée, entre autres par le biais de cartes illustrant les endroits particulièrement exposés à un certain danger. Enfin, des stratégies et mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer la capacité à faire face à ces situations sont identifiées, et les moyens déjà en place à Vevey sont mis en évidence.

Les constats découlant de cette étude servent de base pour l'élaboration de mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques, documentées dans le chapitre « Plan d'action ». Une synthèse de l'étude est présentée ci-dessous pour chacun des principaux phénomènes examinés.

4.1.1 Variation des précipitations

Les épisodes de fortes précipitations peuvent entraîner la crue de cours d'eau et l'accumulation d'eau en surface (ruissellement), phénomènes pouvant mener à des inondations qui à leur tour peuvent causer des dommages aux biens et aux personnes. Vevey est particulièrement concernée par le risque de crue et d'inondation de la Veveyse qui traverse la ville en son centre.

Les observations découlant de l'analyse de la vulnérabilité, représentées via différentes cartes telles que celle illustrée à la Figure 1, permettent notamment de constater ce qui suit :

- l'accès à plusieurs lieux médico-sociaux ainsi qu'aux passages sous voies pourrait être restreint, surtout en cas de ruissellement important ;
- une forte densité de population jugée davantage vulnérable (moins de 15 ans ou plus de 65 ans) se trouve à l'ouest de la ville ainsi que dans le centre, dans des secteurs concernés par un degré de danger variant de moyen à résiduel ;
- le degré de vulnérabilité varie fortement d'un secteur à l'autre de la ville, la zone nord-est étant la moins concernée.

Selon les projections climatiques, alors que la quantité de pluie reçue en moyenne sur l'année ainsi qu'en période estivale diminuera dans le futur, il faut s'attendre à davantage de précipitations en hiver (tombant plus souvent sous forme de pluie que de neige) et d'événements de pluies extrêmes.

Parmi les mesures déjà prises à Vevey se trouvent les différents ouvrages de protection qui ont été réalisés ces dernières décennies afin d'assurer la sécurité le long de la Veveyse.

Cela étant, le degré de danger tel qu'il est évalué actuellement ne prend pas en compte les évolutions climatiques. Il se peut donc que les temps de retour aujourd'hui associés aux événements de différente intensité doivent être revus à la baisse (p. ex. un événement jugé peu fréquent se produisant environ une fois tous les siècles (temps de retour de 100 ans) viendrait à se produire plus souvent (temps de retour < 100 ans).

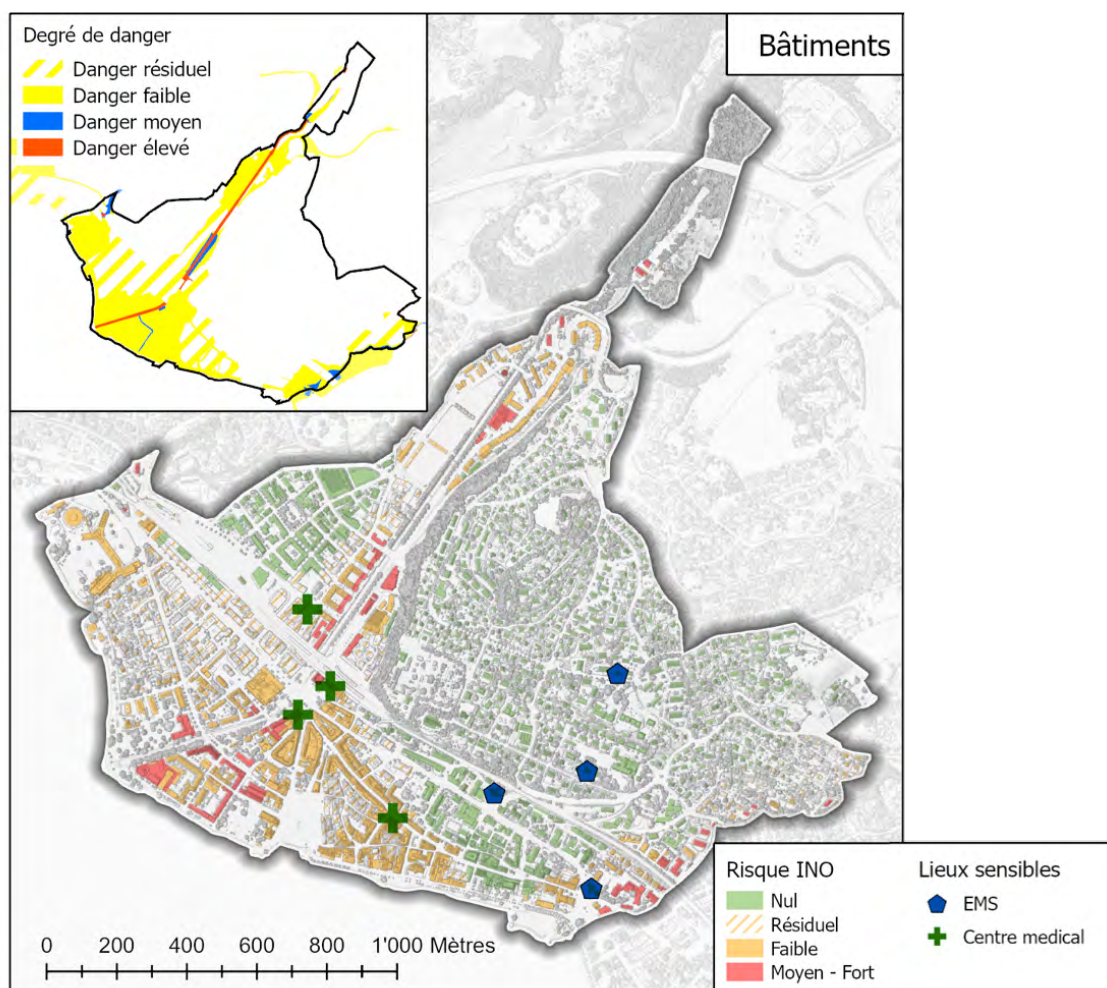


Figure 1
Vulnérabilité au risque d'inondation (INO) | Sensibilité territoriale; bâtiments (pouvant comporter un ou plusieurs niveaux en sous-sol), colorés en fonction de leur proximité (10 m) à une zone de danger (selon la carte de danger – inondations du Canton de Vaud, www.cdn.vd.ch/). Données: 2019, carte produite par CSD Ingénieurs.

4.1.2 Augmentation des températures

L'augmentation des températures favorise la formation d'îlots de chaleur urbains dans des secteurs densément construits et minéraux et peut entraîner une dégradation de la santé des humains et des animaux. Le territoire veveysan bénéficie d'une météo relativement clémente¹ et présente des conditions, telles que sa forte densité bâtie, pouvant contribuer à la concentration de chaleur en ville.

¹ Vevey a été la 3^e ville la plus chaude de Suisse en 2020, sur base de la température annuelle moyenne.

Les observations découlant de l'analyse de la vulnérabilité, représentée via différentes cartes telles que celle illustrée à la Figure 2, incluent:

- la température maximale moyenne en période estivale dépasse les 30°C sur environ 7% de la surface de la commune, la température médiane sur l'entier du territoire étant autour des 25°C;
- les secteurs les plus vulnérables s'étendent le long des voies CFF, autour de la place de la Gare et dans les zones nord-ouest et sud-est, et correspondent aux lieux les moins végétalisés et souvent en retrait des rives du lac (vers l'intérieur de la ville);
- le secteur nord-est est relativement épargné.

La température à Vevey a déjà augmenté d'environ 1.4°C entre la période de référence historique de 1961-1990 et la période plus récente de 2000-2019. Cette tendance se poursuivra d'ici 2030 et au-delà, avec aussi des hausses du nombre d'heures où la température excédera les 25°C et du nombre de jours de canicule.

À cet effet, la Ville dispose d'un plan canicule qui doit permettre de prévenir la population et d'intervenir auprès des personnes vulnérables au besoin. Les autres stratégies possibles et partiellement exploitées aujourd'hui incluent des mesures de mitigation localisées, comme la plantation d'arbres faisant de l'ombre sur des surfaces minérales de sorte à limiter l'accumulation de chaleur.



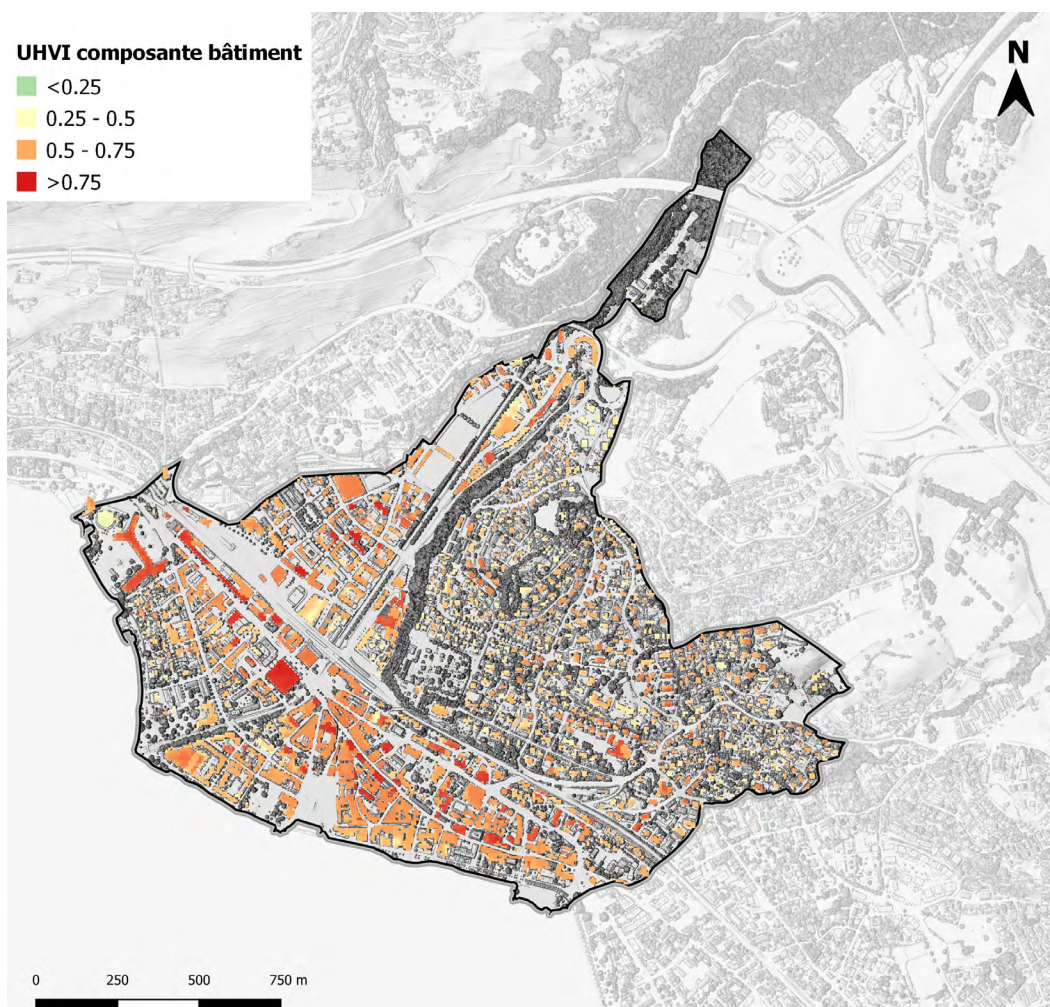


Figure 2
Vulnérabilité à la chaleur urbaine | Sensibilité territoriale; les bâtiments sont colorés en fonction de leur indice de vulnérabilité, le *Urban Heat Vulnerability Index* (UHVI); plus l'UHVI est élevé, plus la zone est considérée comme vulnérable. Données: 2019, carte produite par CSD Ingénieurs.

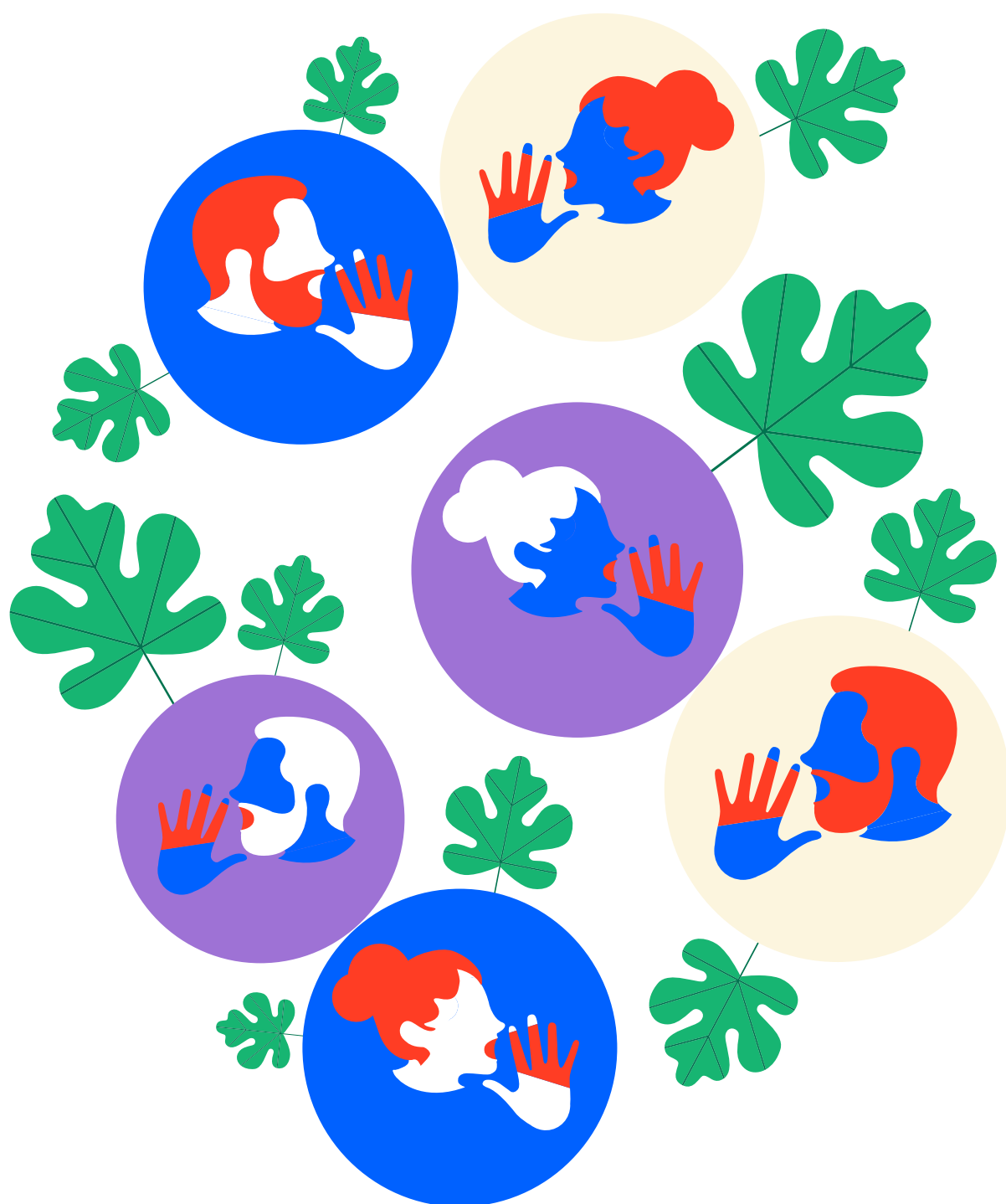
4.1.3 Tempêtes

On parle de tempête lorsque la vitesse des vents dépasse les 75 km/h. Souvent accompagnés de pluie ou de grêle, ces forts vents peuvent causer des dommages matériels et engendrer des situations de danger pour les personnes, par exemple la chute d'arbres. Par ailleurs, les villes construites à proximité d'étendues d'eau sont exposées aux vagues déferlantes pouvant être générées par les vents.

Les secteurs de la ville de Vevey situés près des berges du lac Léman sont ainsi particulièrement concernés par les risques liés aux tempêtes, comme cela a été démontré lors d'événements passés tels que la tempête Xynthia en 2020 où le port de plaisance a subi des dommages importants.

L'évolution des tempêtes avec les changements climatiques n'est encore pas bien connue. Par principe de précaution et au vu de l'historique des événements et de leurs conséquences, il est avisé d'avoir en place des mesures de prévention, dont plusieurs sont communes aux autres phénomènes évoqués plus haut.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE



5 Démarche participative

5.1 Résumé exécutif

Afin de créer les fondements de son Plan climat et de sa future stratégie de durabilité, la Ville de Vevey a mené une démarche participative auprès de publics-cibles diversifiés. Réalisée en amont de la création du catalogue de mesures, cette démarche avait pour objectif de favoriser la co-construction de ces deux politiques avec la population et la société civile.

En misant sur une combinaison d'actions de sensibilisation et de participation, l'objectif fixé était d'entendre les besoins de la population, des associations, fondations, acteurs économiques, visiteuses et visiteurs, etc. par rapport aux stratégies climatiques et de durabilité de la Commune. Leurs attentes, idées et initiatives à ce propos ont ainsi pu être transmises aux services communaux responsables qui en ont étudié tant la pertinence que la faisabilité. La finalité de cette démarche étant de traiter prioritairement les propositions qui ont ainsi émergé et garantir l'adhésion de la population – directement touchée par ces politiques – aux différents projets proposés dans le cadre du plan d'action (voir le chapitre « Plan d'action »).

En proposant une plateforme en ligne, mais également des moments de rencontre et d'échange avec la population, la démarche participative menée à Vevey a ainsi permis de récolter 935 propositions de mesures à mettre en place dans le cadre du Plan climat ou de la stratégie de durabilité. Quelque 400 personnes ont ainsi pu prendre une part active à l'élaboration de ces stratégies.

Ce chapitre a donc pour but de retranscrire les diverses actions menées lors de cette démarche sur le territoire à travers trois axes : sensibiliser, impliquer et responsabiliser.

PLAN D'ACTION

Énergie, bâtiments et infrastructures

Mobilité et transport

Modes de consommation, production alimentaire et déchets

Ressources naturelles et biodiversité



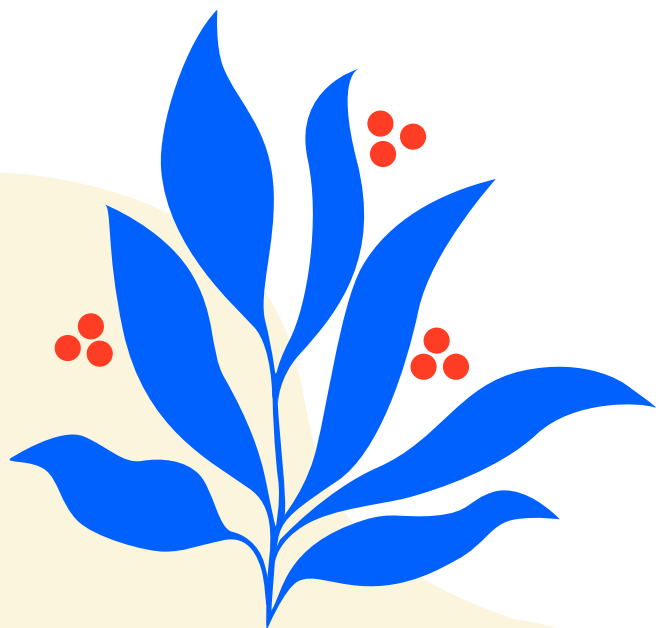
Niveau territoire communal

Niveau administration communale



6 Plan d'action

Le présent chapitre est le cœur de cette stratégie climatique. En effet, ce plan d'action a été élaboré sur la base des chapitres précédents afin d'offrir une réponse aux enjeux climatiques qui y sont présentés. Ce chapitre détaille, les objectifs au niveau global et au niveau thématique, ainsi que des mesures opérationnelles permettant de concrétiser la volonté de la Municipalité de renforcer les moyens déjà engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique par des actions à réaliser en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques à l'horizon de la législature actuelle (2026), mais également au-delà. Finalement, ce chapitre traite des questions de suivi en lien avec cette stratégie.



6.1

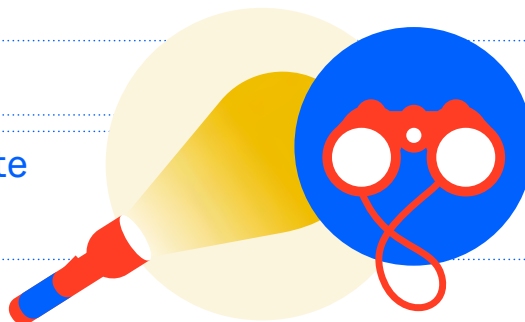
Vision et objectifs globaux

6.1.1

Vevey, ville résiliente et efficiente



Niveau territoire communal



Par ce plan d'action, à travers ses différents rôles, la Ville entend intensifier et accélérer son engagement et ses actions en faveur de la protection du climat, de la population, du patrimoine bâti, des milieux naturels et de la biodiversité. Pour ce faire, la Ville a souhaité orienter son action de sorte à :

- privilégier les solutions *low-tech* (peu coûteuses, pratiques et basées sur des technologies rudimentaires) et *nature-based* (inspirées de la nature), les projets régénératifs, solidaires, décarbonés et adaptés au climat de demain ;
- minimiser les risques liés aux effets des changements climatiques et augmenter la capacité d'adaptation de la ville de sorte à protéger la population, les biens matériels, les ressources naturelles et la biodiversité, limiter les dommages et les coûts engendrés par des événements climatiques, ainsi que les impacts sur la société, l'économie et l'environnement ;
- contribuer à l'objectif suisse de zéro net à l'horizon 2050, en visant une trajectoire de réduction des émissions de GES pour ce qui est des émissions directes (générées sur le territoire communal), mais également des émissions indirectes (produites en dehors du territoire communal) ;
- soutenir la population et les entreprises sur la voie vers des modes de vie et de fonctionnement plus sobres en carbone ;
- accroître le bien-être et le bon vivre ensemble grâce à des conditions environnementales plus saines, un rythme de vie apaisé et une dynamique urbaine solidaire.

Les trajectoires de réduction des émissions de GES visées sont illustrées aux figures suivantes. Le point de départ correspond aux résultats du bilan carbone et est défini à 2018, année de référence pour une grande partie des données utilisées pour réaliser le bilan carbone. L'évolution effective entre 2018 et 2022 n'est pas connue, mais il est possible de faire l'hypothèse que les émissions se sont vues quelque peu réduites dû à la pandémie notamment sur les années 2020 et 2021 et surtout dans le secteur de la mobilité.

Il est à noter qu'aucun objectif pour l'adaptation n'a été défini en tant que tel dans le cadre de cette stratégie. En effet, ce volet comporte des enjeux de nature principalement qualitatifs et donc difficilement quantifiables. Toutefois, ce chapitre propose des mesures en lien avec l'adaptation aux changements climatiques, notamment dans la thématique ressources naturelles et biodiversité. De même, la question de l'adaptation aux changements climatiques est traitée dans le chapitre « Analyse de la vulnérabilité du territoire ».

Ces trajectoires indicatives de réduction des émissions de GES ont été définies sur la base des recommandations scientifiques et des concepts suivants.

- **Budget carbone, appliqué aux émissions directes**: selon le GIEC, il restait à la fin de l'année 2017 un « budget mondial »¹ de 420 gigatonnes de CO₂, représentant le seuil maximum en termes d'émissions cumulées de CO₂ à ne pas dépasser pour avoir 66% chances (2/3) de contenir le réchauffement global sous 1.5°C. En répartissant ce budget de façon égalitaire entre tous les Humains sur la Terre, sans tenir compte des aspects socio-économiques ou de l'historique des émissions par pays, le budget restant par habitante et habitant est d'environ 55 tCO₂/hab. Pour Vevey, cela équivaut à un budget d'environ 1.1 millions de tCO₂, à dépenser depuis 2018 jusqu'à épuisement selon les quantités de GES émises chaque année. Pour simplifier, on considère ce budget applicable à tous les GES, sachant que pour respecter l'objectif de limiter le réchauffement à +1.5°C, il est nécessaire de drastiquement réduire aussi tous ces autres GES (p. ex. le méthane) et que le budget calculé par le GIEC sous-entend leur réduction. Par ailleurs, ce budget est attribué aux émissions directes², davantage sous l'emprise et l'influence de la Ville, suivant la logique que, si chaque entité s'engage à réduire ses propres émissions conformément à son budget, le budget global sera respecté³.
- **Objectifs de réduction appliqués aux émissions indirectes**: pour ces dernières pour lesquelles la Ville dispose de leviers limités et dont une partie seulement est sous la maîtrise partielle des citoyennes et des citoyens (p. ex. le transport aérien international qui dépend à la fois du comportement de chacune et chacun et des améliorations technologiques réalisées dans ce secteur), la trajectoire a été définie en comptant sur l'effort conjoint et global à la réduction des émissions (hors Vevey, p. ex. dans les lieux de production, le long des chaînes d'approvisionnement). Les taux de réduction pour ces émissions sont alignés sur les jalons du GIEC de -43% par rapport à 2019 d'ici 2030 (-45% à 2032 appliqué ici) et -84% d'ici 2050 (-85% appliqué ici).

¹ Ce budget correspond à un seuil maximum en termes d'émissions cumulées à ne pas dépasser au niveau mondial, et englobe donc toutes les émissions anthropiques de CO₂ à l'échelle planétaire, soit la somme des émissions intérieures de CO₂ de chaque pays, suivant la méthodologie établie pour réaliser les inventaires nationaux (destinés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; CCNUCC), ainsi que les émissions de CO₂ qui sortent de ce cadre, notamment celles liées au transport international.

² Pour simplifier, le terme « directe » est employé ici, alors que sont incluses non seulement les émissions directes (*scope 1*, émises sur le territoire veveysan), mais aussi celles liées à l'importation d'électricité (*scope 2*, représentant une très faible part des émissions du bilan).

³ Cette affirmation repose sur plusieurs hypothèses relatives à la comptabilisation des émissions de chaque entité, de sorte que toutes les émissions indirectes de Vevey correspondent à des émissions directes ailleurs. Aussi, pour être juste, il faudrait que les émissions indirectes relatives au transport aérien et maritime international soient prises en compte. De façon générale, la question du périmètre des émissions à prendre en compte dans le budget reste sujette à débat.

La Figure 2 illustre ainsi une trajectoire conforme au budget carbone restant pour Vevey pour ce qui est des émissions directes, ainsi qu'une courbe de réduction des émissions indirectes qui respecte les taux susmentionnés. Une réduction non-linéaire a été définie pour la trajectoire des émissions directes, de sorte à écouler le budget jusqu'en 2050. Si les émissions de 2018 étaient maintenues constantes dans le temps (même quantité émise chaque année), le budget carbone restant pour Vevey serait écoulé en 11 ans en comptant les émissions directes, et en un peu plus de 4 ans si le budget prenait en compte les émissions totales (directes et indirectes), soit à peu près au moment de la publication de ce Plan climat. Si les émissions étaient réduites suivant une réduction linéaire (droite), il faudrait arriver à zéro net en 2039 en considérant les émissions directes, et en 2026 en appliquant le budget sur les émissions totales.

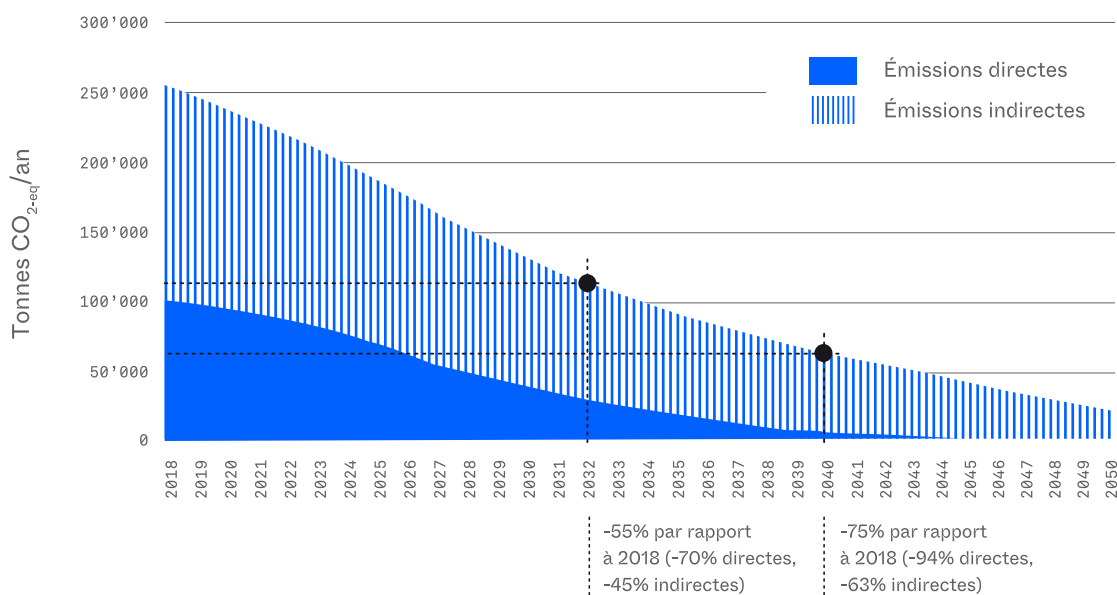


Figure 2
Trajectoires visées pour la réduction des émissions directes et indirectes de GES de Vevey, en tCO_{2-eq}/an.

La Figure 3 illustre ces mêmes trajectoires, mais en termes de tonnes de CO_{2-eq} rapportées au nombre d'habitantes et d'habitants. Pour comparaison, un scénario correspondant à la poursuite de la tendance observée ces dernières années en Suisse et dans le canton de Vaud est présenté. Ce comparatif met en évidence le besoin d'une forte accélération de l'action climatique ces prochaines années.

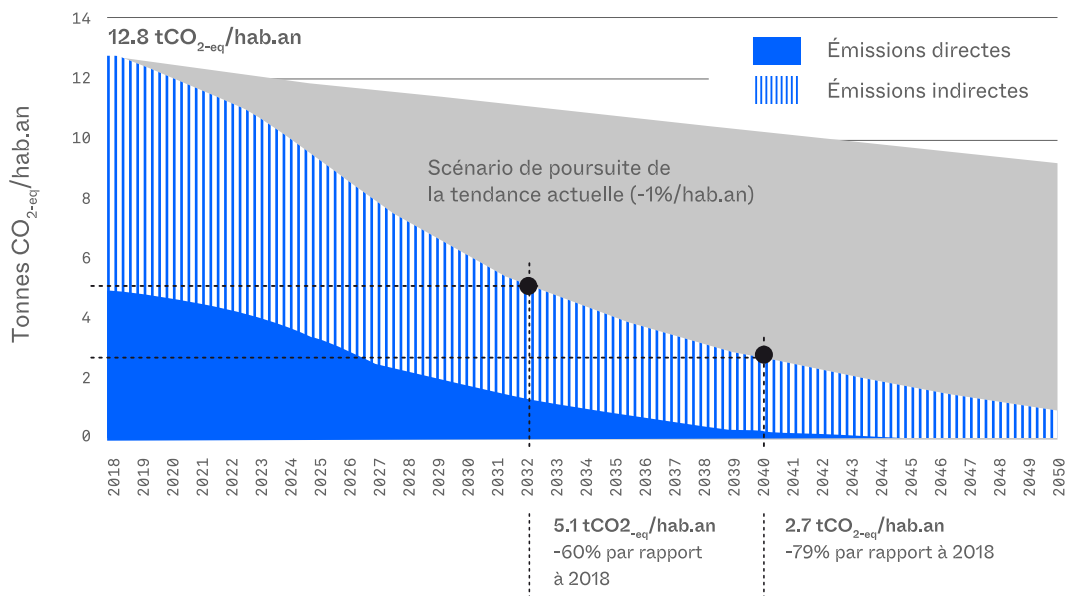


Figure 3

Trajectoires visées pour la réduction des émissions directes et indirectes de GES de Vevey, en tCO₂-eq/hab.an, avec pour comparaison un scénario basé sur la poursuite de la tendance actuelle (soit une réduction des émissions d'environ 1% par habitante et par habitant par année).

Ces trajectoires ont été déclinées par thématique, tel qu'illustré à la Figure 4, en considérant comme constant dans le temps les parts actuelles des émissions directes et indirectes attribuées aux différentes thématiques. Ainsi, une réduction relative plus importante est observée pour les thématiques « énergie, bâtiments et infrastructures » et « mobilité et transport », pour lesquelles la part d'émissions directes prédomine.

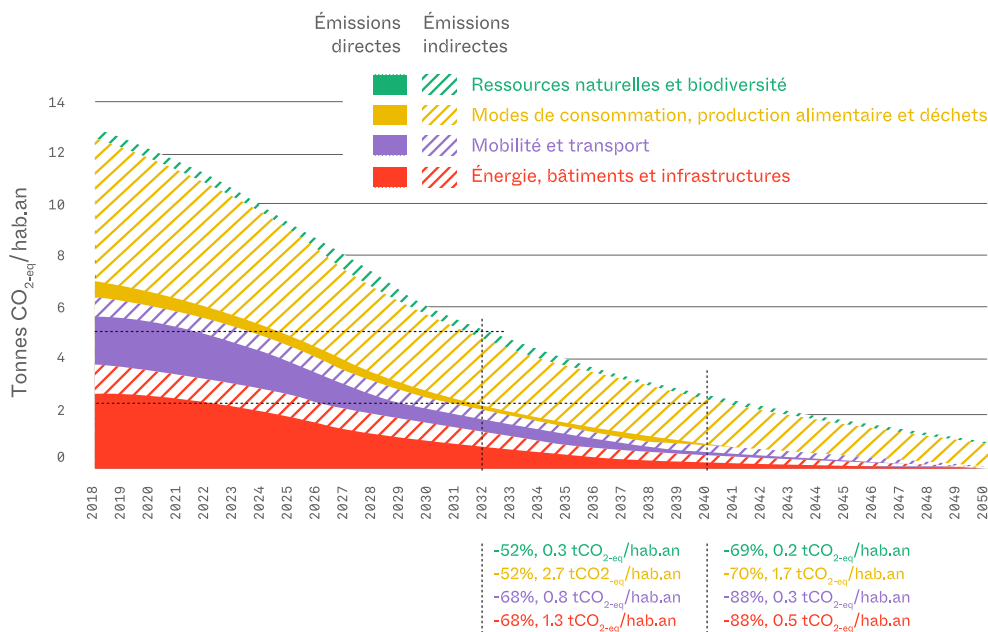


Figure 4

Trajectoires visées pour la réduction des émissions de GES par thématique, découlant des objectifs globaux, en conservant les proportions actuelles (poids des thématiques et des parts directes et indirectes constants dans le temps).

Les objectifs qui découlent de ces trajectoires ont été identifiés aux horizons 2032 (10 ans et deux législatures après la publication du présent Plan climat) et 2040 (10 ans avant l'horizon phare de 2050 souvent mis en avant pour l'atteinte de la neutralité à l'échelle mondiale).

Il est à noter qu'aucune projection n'a été faite (et aucun objectif fixé) sur le recours aux puits de carbone naturels ou technologiques. En fonction du développement des technologies d'émissions négatives (p. ex. dispositifs de captage et stockage du CO₂), celles-ci pourraient contribuer à éliminer les émissions résiduelles à moyen et long terme. Pour ce qui est des puits naturels (p. ex. renforcement de la capacité d'absorption par les arbres), le potentiel du territoire actuel veveysan est limité, dû notamment à son importante densité bâtie. Si considérée comme constante dans le temps, la faible contribution actuelle des surfaces de forêt pourrait absorber environ 1% des émissions totales en 2032.

Par ailleurs, aucune compensation des émissions (sous-entendu hors Vevey) n'est considérée dans les trajectoires de réduction, ce qui n'empêche toutefois pas la Municipalité d'entreprendre d'éventuelles actions dans ce sens, dans le cas où elle souhaiterait contribuer au financement de projets exemplaires en dehors de son territoire (sans nécessairement s'attribuer les économies de CO₂).

6.1.2 Une administration exemplaire

↳ Niveau administration communale

La Ville entend également donner l'exemple en dédiant tout un pan du présent plan d'action à l'administration communale. Ainsi, la Ville s'engage à poursuivre son rôle d'exemplarité en réduisant les émissions liées au patrimoine bâti et aux activités de l'administration communale.

Les trajectoires de réduction des émissions de GES visées pour l'administration communale sont illustrées aux figures suivantes, en partant des résultats du bilan carbone réalisé sur base de données pour l'année 2019. La trajectoire globale illustrée à la Figure 5 a été définie de façon itérative, en considérant les objectifs pris par d'autres villes, ainsi que les potentiels de réduction par thématique, illustrés à la Figure 6, estimés sur base d'hypothèses (tirées des mesures et des cibles définies) appliquées aux résultats du bilan carbone (point de départ). La démarche a donc été ici *bottom-up*, à l'inverse de celle suivie pour définir les objectifs pour le niveau du territoire (essentiellement *top-down*, dû aux considérations explicitées précédemment).

Il est rappelé ici qu'aucune trajectoire n'est disponible pour la thématique « ressources naturelles et biodiversité », car aucune émission de GES n'a été attribuée à cette thématique pour ce périmètre de bilan.

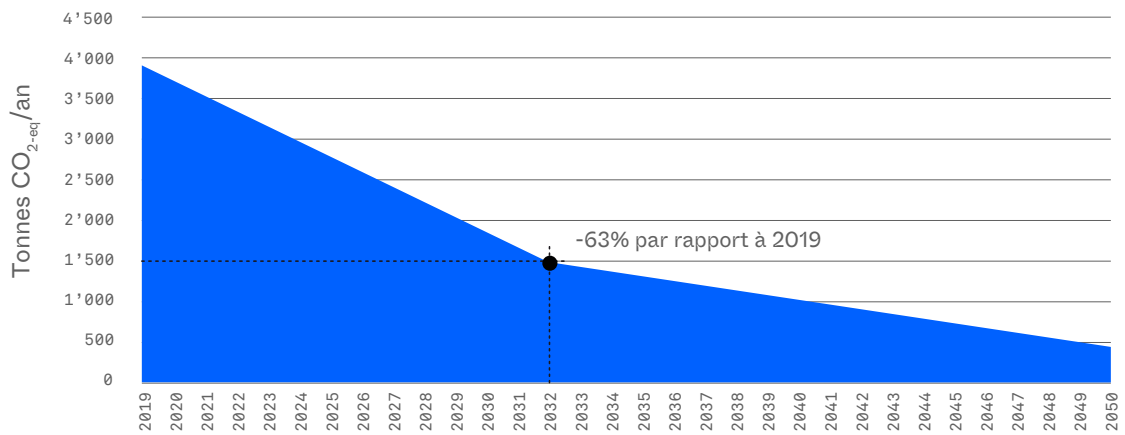


Figure 5
Trajectoire de réduction des émissions globales de GES visée pour l'administration communale.

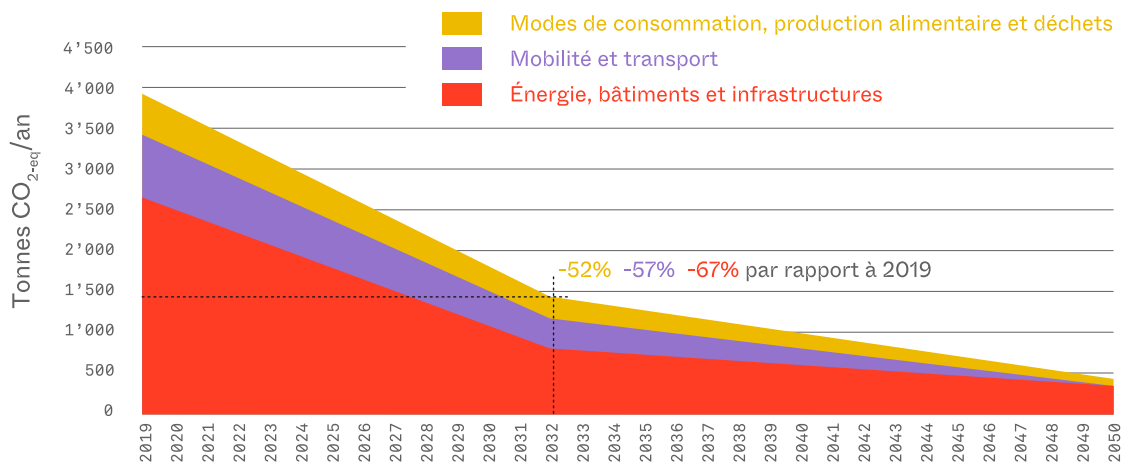


Figure 6
Trajectoires de réduction des émissions de GES, par thématique, visées pour l'administration communale.

6.2

Vision, enjeux, indicateurs et mesures par thématique

6.2.1

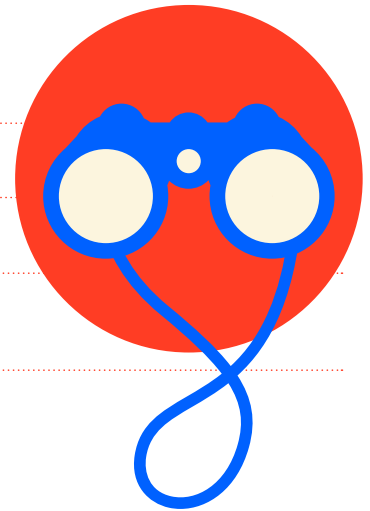
ÉNERGIE, BÂTIMENTS ET INFRASTRU- CTURES





Niveau territoire

Vision



L'augmentation de la population, en 2050, aura engendré la construction de nouveaux bâtiments (principalement des logements) d'une surface de référence énergétique (SRE) de 380'000 m², soit une augmentation de près de 30% par rapport à aujourd'hui. Afin de diminuer au maximum les émissions de GES associées au parc bâti du territoire et aux infrastructures ...

Subventions

... les parties prenantes du territoire (citoyennes et citoyens, locataires, propriétaires, entreprises) ont été **informés/sensibilisés/formés** aux questions énergétiques et agissent de sorte à réduire leurs impacts environnementaux. Les **subventions** communales ainsi qu'un **accompagnement** actif de la Ville ont permis de favoriser et renforcer de tels comportement ou actions ;

Sobriété

... les bâtiments les plus **anciens et énergivores** ont été **rénovés**, en utilisant des matériaux à **faible impact écologique**, pour compenser et même **réduire la consommation énergétique** globale du parc bâti (énergie grise comprise), tout en conservant la valeur du patrimoine bâti et offrir sécurité et confort aux habitantes et habitants dans un environnement climatique à la fois plus chaud et variable ;

Rénovations

... la **sobriété** énergétique et en **matériaux** est devenue le critère de base incontournable pour tout projet de nouvelle construction. La notion de conception **bioclimatique** est systématiquement prise en compte dans les projets ;

Autonomie

... les installations techniques des bâtiments ont été **optimisées** et des solutions dites « **low-tech** » ont été mises en place pour une efficacité énergétique accrue. Les **réparations** sont dans la majorité des cas privilégiées à l'achat de nouveaux matériels ou appareils ;

... les énergies **non-renouvelables**, en particulier les énergies **fossiles**, ont complètement **disparu** de l'approvisionnement en chaleur et en électricité, et ont été **remplacées** par des énergie **renouvelables et locales**, augmentant ainsi l'**autonomie** énergétique du territoire ;

Réseaux
thermiques

... les **réseaux thermiques** ont été développés massivement afin d'acheminer l'énergie thermique au cœur de l'environnement densément bâti. Les **ressources locales** que sont le **bois** et le **lac** avec l'utilisation de pompes à chaleur sont **privilegiées** et ces réseaux couvrent 60% des besoins thermiques du territoire. La géothermie moyenne profondeur pourrait également jouer un rôle important selon les potentiels qui auront été découverts ;

Renouvelable

... la **thermie solaire**, la **géothermie** à faible profondeur, l'**hydrothermie** sur la nappe, et l'**aérothermie** couvrent le reste des besoins par des systèmes de **production thermique individuel** là où les réseaux ne sont pas disponibles ou pour les nouvelles constructions ;

Photovoltaïque

... les installations solaires **photovoltaïques** couvrent toutes les toitures et les façades qui s'y prêtent, les eaux de la Veveyse sont **turbinées** sur tout son tracé et des CCF (**couplages chaleur-force**) sont installés, notamment au chauffage à distance dit « CAD-Gilamont », pour **produire et consommer un maximum d'électricité locale** ;

Optimisation

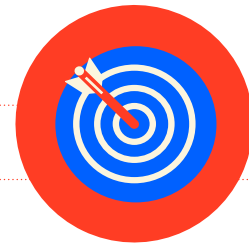
... des **stockages** thermiques et électriques ont été installés à certains endroits stratégiques pour lisser les pics de demandes et **minimiser la dépendance** face à un approvisionnement extérieur ;

... l'**éclairage public** a été réduit au minimum en éclairant uniquement le strict nécessaire et dispose d'un système de fonctionnement **performant** permettant une faible consommation et une pollution minimale.

Un scénario d'approvisionnement énergétique du territoire a été élaboré dans le cadre d'une étude de planification énergétique territoriale (PET) initiée par la Ville de Vevey, accompagné du Bureau Navitas Consilium SA (NCSA), en 2016 et mise à jour en 2021-2022 sur la base des cibles fixées ci-dessous. Le détail du scénario ainsi que la méthodologie utilisée sont disponibles dans un document de synthèse des études de la PET⁴.

Enjeux

- ↓ Réduire et minimiser les besoins en énergie (chaleur/froid/électricité) des bâtiments existants et à construire
- ↑ Augmenter la part de production et de consommation d'énergie (chaleur/froid/électricité) renouvelable et locale des bâtiments
- + Améliorer, développer et augmenter la part d'énergie renouvelable et locale des infrastructures/réseaux énergétiques
- ↓ Réduire et minimiser les besoins en électricité de l'éclairage public
- ↓ Réduire et minimiser la consommation d'énergie grise liée à l'utilisation des matériaux de construction
- ↑ Augmenter la résilience et l'adaptation des constructions aux effets liés aux changements climatiques

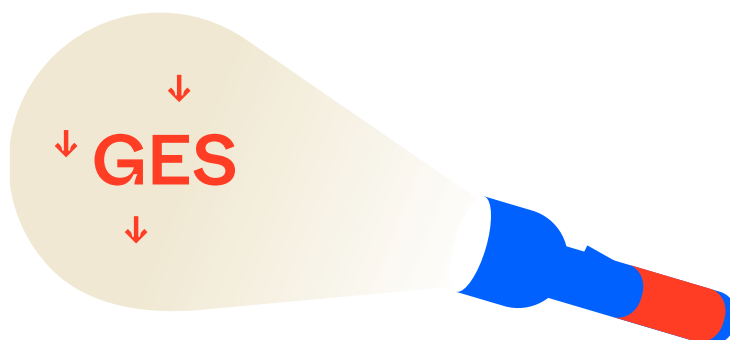


Indicateurs et cibles

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles **	
		2032	2050
Puissance photovoltaïque installée totale (MwC total installé)	2	10	24
Consommation de chaleur par habitant·e·s (MWh/hab.an)	9.9	-15%	-40%
Part d'énergie renouvelable pour la consommation de chaleur des bâtiments (% d'énergie renouvelable dans la consommation totale du territoire)	10%	45%	100%
Consommation d'électricité de l'éclairage public (MWh/an)	1'140	-20%	-50%

* Aujourd'hui : il s'agit ici de l'année de référence qui peut varier selon les indicateurs et la disponibilité des données, mais qui correspond généralement à 2020 ± 2 ans.

** À la différence des autres thématiques, aucune cible n'est ici présentée pour l'horizon 2026 (même si des interpolations sont possibles à partir des valeurs actuelles et des cibles pour 2032).



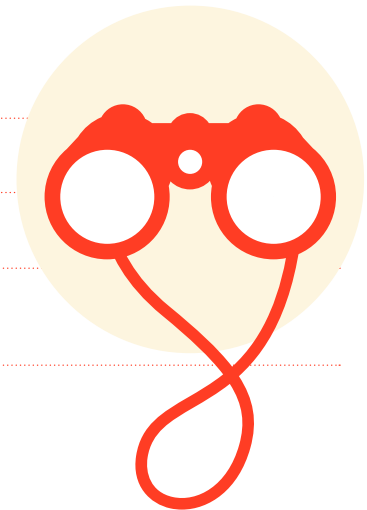
N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en œuvre : En continu							
É.T.1	Mettre à jour régulièrement le FEDD afin qu'il réponde aux enjeux du moment				●●○	●○○	DP + A
Horizon de mise en œuvre: Court terme (< 2026)							
É.T.2	Intégrer dans le règlement communal une règle plus stricte concernant les procédés de réclames qui interdit tout éclairage de locaux commerciaux en dehors des heures d'exploitation (enseignes, vitrines, décoration de Noël, etc.)				●●○	●○○	DP + A
É.T.3	Mettre en place des exigences énergétiques élevées lors d'octroi de DDP (droit de superficie)				●●○	●●○	A
É.T.4	Réaliser un contrôle systématique et poussé des bilans thermiques dans les projets (permis de construire, exécution et permis d'utiliser) de rénovation et de construction avec les normes en vigueur				●●○	●●○	A
É.T.5	Rédiger une brochure/des fiches pour informer les propriétaires sur les démarches à suivre pour les rénovations/isolations/etc.				●○○	●○○	A
É.T.6	Créer un "Réseau du climat" public pour faire le lien entre le Plan climat communal et les citoyennes et citoyens				●●○	●○○	A
É.T.7	Développer un nouveau réseau thermique basé sur l'eau du lac dans la zone définie par la PET, le Concept Directeur et le PDCom (CAD-Ouest)				●●●	●●○	DP + A
É.T.8	Élaborer et mettre en application un concept directeur de l'éclairage public (iMagine) avec des objectifs d'économie énergétique ambitieux et une prise en compte des aspects liés à la pollution lumineuse				●●○	●○○	DP + A
É.T.9	Étudier, dans la zone vieille ville, les possibilités de pénétration des réseaux thermiques existants ou le développement de nouveaux réseaux spécifiques alimentés par des énergies renouvelables				●●●	●●●	A
É.T.10	Faciliter et prendre part au développement du projet de turbinage de la Veveysse				●●●	●●○	A
É.T.11	Mettre à jour et étudier en détail les potentiels de production de chaleur et d'électricité renouvelables sur le territoire en lien avec les consommations				●●○	●●○	A

N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en œuvre : Court terme (<2026)							
É.T.12	Mettre en place des conditions-cadres favorables au développement des CAD dans les zones définies dans le Concept Directeur/PDCom			●●○	●●○	A	
É.T.13	Mettre en place des démarches d'appels d'offre groupés et de création de coopératives solaires citoyennes participatives pour la construction de centrales photovoltaïques			●●○	●●○	DP + A	
É.T.14	Soutenir le distributeur/fournisseur de chaleur pour augmenter les capacités de production et de distribution d'énergie renouvelable du CAD-Gilamont			●●●	●●○	A	
É.T.15	Communiquer de manière transparente et précise sur la consommation d'énergie de la ville et sur ses rejets de GES			●●○	●●●	DP + A	
É.T.16	Communiquer pro-activement aux propriétaires les opportunités de construction d'installations solaires photovoltaïques et thermiques				●●●	●●○	DP + A
É.T.17	Sensibiliser et apporter un support direct aux propriétaires pour les inciter à rénover et changer leur approvisionnement				●●●	●●●	DP + A
É.T.18	Sensibiliser les jeunes à une utilisation raisonnée des écrans en lien avec la consommation énergétique			●○○	●○○	A	
É.T.19	Sensibiliser les utilisatrices et utilisateurs/locataires aux mesures d'économie d'énergie				●●○	●●●	DP + A
Horizon de mise en œuvre: Moyen terme (< 2030)							
É.T.20	Interdire les éclairages décoratifs des bâtiments			●●○	●●○	A	
É.T.21	Mettre en place des conditions-cadre nécessaires pour faciliter le regroupement de propriétaires pour le développement de systèmes de production de chaleur communs lorsqu'il n'y a pas de CAD à proximité			●●○	●●○	DP + A	
É.T.22	Mettre en place un dialogue entre les différents exploitants des réseaux énergétiques pour sécuriser l'approvisionnement et anticiper les productions des énergies renouvelables, et pour favoriser l'interopérabilité des réseaux			●●○	●●●	A	

N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)							
É.T.23	Renforcer les collaborations intercommunales afin de mutualiser la réalisation de projets dans le domaine énergétique			●●○	●●●	A	
É.T.24	Soutenir le distributeur/fournisseur de gaz pour augmenter la part de gaz renouvelable (biogaz, gaz de synthèse, hydrogène) dans l'approvisionnement de base des réseaux de gaz			●●○	●●●	DP + A	
É.T.25	Communiquer aux parties prenantes du territoire les mesures de protection contre la chaleur dans les bâtiments durant les périodes chaudes			●○○	●○○	A	
É.T.26	Promouvoir une architecture favorisant les économies d'énergie (p.ex. solaire passif)			●●●	●●○	A	
Horizon de mise en oeuvre: Long terme (> 2030)							
É.T.27	Soutenir les exploitants de réseaux CAD dans l'identification, la localisation et l'implémentation des solutions de stockage thermique sur le territoire			●●○	●●●	DP + A	
É.T.28	Suivre les avancées technologiques en matière de capture et utilisation ou stockage du CO ₂ ainsi que l'évolution des conditions-cadres en la matière			●○○	●○○	A	
Horizon de mise en oeuvre: Non renseigné							
É.T.29	Élaborer un règlement sur l'énergie contraignant les propriétaires à rénover et construire selon des normes plus strictes que celles imposées par le Canton actuellement				●●●	●●●	DP + A
É.T.30	Imposer dans les nouvelles constructions et rénovation des exigences élevées en termes d'adaptation face aux effets du changement climatique			●●●	●●○	A	
É.T.31	Prélever une taxe sur la distribution d'énergie non-renouvelable et réaffecter les recettes pour favoriser la distribution d'énergie renouvelable			●●●	●●●	DP	
É.T.32	Soutenir le maintien d'un approvisionnement de base 100% renouvelable pour la fourniture d'électricité des clientes et clients captifs lors de la libéralisation du marché de l'électricité			●●●	●●○	A	



Niveau de l'administration communale



Vision

L'administration communale qui dispose de leviers d'action importants dans le cadre de l'assainissement et de l'exploitation des bâtiments dont elle est propriétaire ...

Sensibilisation

... a mis en place une **sensibilisation active** et un accompagnement sur les bonnes pratiques en matière d'**économie** d'énergie pour tous les **utilisatrices** et **utilisateurs** (locataires et membres de l'administration) de ses bâtiments qui adoptent un comportement exemplaire;

Matériel durable

... a **assaini** son parc bâti avec les **plus hautes exigences** énergétiques, autant au niveau de la **performance de l'enveloppe** que des installations techniques, tout en choisissant des matériaux à **faible impact** environnemental et du matériel technique à **longue durée de vie**. La **réparation** du matériel est privilégiée à son remplacement;

Énergie solaire

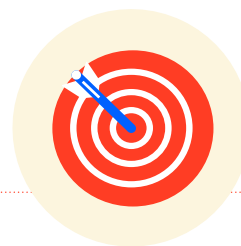
... a **optimisé** le fonctionnement des installations techniques de ses bâtiments, notamment à l'aide d'un système de **télégestion centralisé et performant**. La **simplification** des installations est également prise en compte pour un fonctionnement plus résilient;

Exemplarité

... approvisionne **100%** de sa **consommation** en chaleur/froid et en électricité par de l'énergie **renouvelable** et produite au maximum **localement**;

... a couvert de **panneaux photovoltaïques et thermiques** tous les **toits** et **façades** qui disposent d'un potentiel et a maximisé l'**autoconsommation** de cette énergie;

... joue un rôle d'**exemplarité** dans tous les projets qu'elle entreprend.



Enjeux

- ↓ Réduire et minimiser les besoins en énergie (chaleur/froid/électricité) des bâtiments existants et à construire
- ↑ Augmenter la part de production et de consommation d'énergie (chaleur/froid/électricité) renouvelable et locale des bâtiments
- ↓ Réduire et minimiser la consommation d'énergie grise liée à l'utilisation des matériaux de construction
- ↑ Augmenter la résilience et l'adaptation des constructions aux effets liés aux changements climatiques
- ↑ Augmenter les moyens (financier/réglementaire/formation/sensibilisation/etc.) permettant d'atteindre les objectifs

Indicateurs et cibles

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles **	
		2032	2050
Approvisionnement en électricité renouvelable suisse certifiée Naturemade Star pour la consommation facturée à la Commune (bâtiments + éclairage public) (% de la consommation totale)	100%	100%	100%
Approvisionnement en chaleur et en froid renouvelable pour l'exploitation des bâtiments dans le patrimoine administratif et financier de la Commune (% de la consommation totale de chaleur et froid)	50%	80%	100%
Consommation de chaleur des bâtiments communaux (kWh/m ² .an)	113	-20%	-50%
Nouvelles infrastructures thermiques fossiles pour les bâtiments dans le patrimoine administratif et financier de la Commune	0	0	0
Construction de deux installations photovoltaïques par année sur les bâtiments communaux (nombre total d'installations)	10	30	70

* Aujourd'hui : il s'agit ici de l'année de référence qui peut varier selon les indicateurs et la disponibilité des données, mais qui correspond généralement à 2020 ± 2 ans.

** À la différence des autres thématiques, aucune cible n'est ici présentée pour l'horizon 2026 (même si des interpolations sont possibles à partir des valeurs actuelles et des cibles pour 2032).



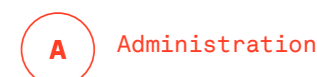
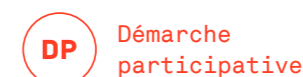
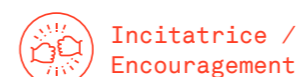
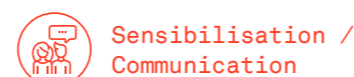
N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en œuvre : En continu						
É.A.1	Acheter des véhicules et machines économes en énergie pour l'exploitation des vignes			●●○	●○○	A
É.A.2	Adopter et appliquer pour tout projet de construction/rénovation des standards reconnus définissant des exigences en matière : - d'efficacité énergétique et de durabilité - d'utilisation de matériaux durables - d'adaptation aux effets des changements climatiques			●●●	●●○	DP + A
É.A.3	Maintenir un approvisionnement 100% renouvelable et d'électricité certifiée (Naturemade Star)			●●○	●○○	A
Horizon de mise en œuvre : Court terme (< 2026)						
É.A.4	Inclure dans tout appel d'offres lié à des projets de construction/rénovation une prestation de suivi énergétique sur 3 ans à l'issue des travaux			●●○	●●○	A
É.A.5	Bannir les ampoules à incandescence des bâtiments communaux, poursuivre l'équipement en LED et en système intelligent à éclairage efficient			●●○	●○○	DP
É.A.6	Créer un groupe « Réseau du climat » au sein de l'administration en charge d'effectuer un suivi et d'assurer l'évolution de ce Plan			●○○	●○○	A
É.A.7	Élaborer et mettre en œuvre un programme d'assainissement des bâtiments communaux avec priorisation selon les potentiels d'économie énergétiques			●●●	●●○	DP + A
É.A.8	Élaborer et mettre en œuvre un programme d'assainissement et d'optimisation des installations techniques avec priorisation selon les potentiels d'économies énergétiques			●●●	●●●	DP + A
É.A.9	Élaborer un système de suivi énergétique global pour les bâtiments communaux afin d'en communiquer l'évolution			●○○	●●○	DP + A
É.A.10	Former les agentes et agents d'exploitation aux mesures d'économie d'énergie			●○○	●○○	A
É.A.11	Mettre en place des systèmes d'extinction automatiques de certains éclairages d'infrastructures communales			●●○	●○○	DP + A



N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)							
É.A.12	Mettre en place un outil de gestion de maintenances préventives des installations techniques			●●●	●●○	A	
É.A.13	Mettre en place un outil de suivi commun à Cité de l'énergie et au Plan climat			●○○	●●○	A	
É.A.14	Renforcer les bonnes pratiques sur les questions climatiques et de durabilité au sein des musées			●●○	●●○	A	
É.A.15	Repenser le concept de l'éclairage de Noël afin de viser la sobriété énergétique			●●○	●○○	A	
É.A.16	Sensibiliser les locataires de la Ville sur les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie (chaleur + électricité)			●○○	●●○	DP + A	
É.A.17	Supprimer l'éclairage décoratif des bâtiments communaux			●●○	●○○	DP + A	
É.A.18	Supprimer les panneaux LED aux entrées de la ville				●●○	DP	
É.A.19	Mettre en place des formations en lien avec le climat obligatoires pour les employées et employés de l'administration				●○○	A	
É.A.20	Organiser des actions collectives bénéfiques pour le climat pour les employées et employés de l'administration			●○○	●●○	A	
É.A.21	Sensibiliser les employées et employés de la Ville sur les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie			●○○	●○○	DP + A	
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)							
É.A.22	Interdire les nouveaux systèmes de production de chaleur approvisionnés par de l'énergie fossile (gaz, mazout) lors de tout remplacement/installation de chaudières et contracter une option 100% biogaz lorsqu'une solution renouvelable n'est techniquement pas réalisable				●●●	●●●	DP + A
É.A.23	Optimiser l'occupation des appartements privés communaux par rapport à la typologie familiale et des appartements proposés			●●○	●●●	DP	



N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)						
É.A.24	Collaborer avec les domaines scientifiques afin de réaliser des installations pilotes et servir de champ d'expérimentation pour de nouvelles technologies			●○○	●●●	A
É.A.25	Étudier le potentiel et construire des centrales photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux disposant de toitures adaptées et mettre en place des regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP) et des systèmes de stockage si nécessaire			●●●	●○○	DP + A
É.A.26	Mettre l'ensemble des bâtiments communaux en télégestion et élaborer une plateforme centralisée de leur gestion et du suivi énergétique			●●●	●●●	A
É.A.27	Optimiser les réglages en lien avec la gestion de l'énergie des différents appareils informatiques de l'administration			●●○	●●○	A
É.A.28	Optimiser les salles de serveurs pour améliorer l'efficacité énergétique			●●○	●●○	A
Horizon de mise en oeuvre: Non renseigné						
É.A.29	Diminuer la température des locaux communaux à 18°C plutôt que 22°C (en période de chauffage) par devoir d'exemplarité			●●○	●○○	DP



6.2.2

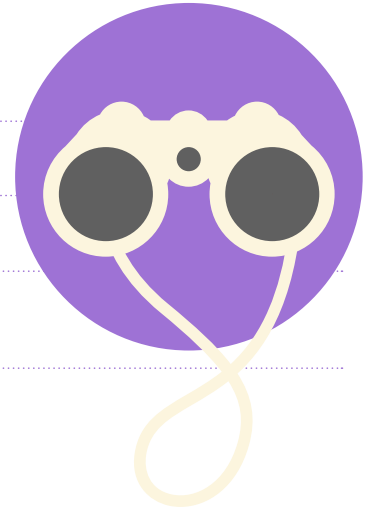
MOBILITÉ ET TRANSPORT





Niveau territoire

Vision



Déjà privilégiée du point de vue de l'accessibilité du fait de sa forte densité bâtie et sa bonne desserte en transport public et son faible taux de motorisation, Vevey est une ville où ...

Transports publics

... la **mobilité active** est généralisée grâce à des aménagements et infrastructures adaptés aux piétons et cyclistes, avec des zones de circulation élargies et sécurisées;

... les **transports publics**, complètement électrifiés, offrent une cadence et une desserte renforcées et des tarifs avantageux;

Livraisons

... la **mobilité multimodale est fortement pratiquée**, facilitée entre autres par l'offre diversifiée en mobilité partagée (voitures, vélo-cargos, vélos) et la proximité des points de desserte en transports publics;

Électrique

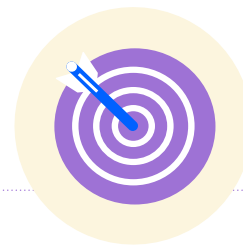
... le **trafic de véhicules individuels motorisés** a fortement **diminué**, grâce notamment aux conditions ci-dessus, entraînant de multiples bénéfices pour la population et l'environnement, dont une réduction de la pollution de l'air et du bruit;

... des **zones de transbordement** sont développées aux entrées de la ville et à proximité de la gare ferroviaire permettant les livraisons de marchandises sur le territoire par de petits véhicules électriques ou par des vélos;

Espaces libérés

... les **véhicules restants** sur le territoire sont majoritairement **électriques** (ou autre technologie à zéro émission directe);

... les **espaces dévolus à la voiture** comme les parkings dont la tarification est évolutive et les coûts répercutés sur les utilisatrices et utilisateurs sont progressivement **réduits**, libérant des surfaces qui peuvent être réaffectées notamment en espaces verts.



Enjeux

- ↑ Augmenter la part modale liée à la mobilité active
- ↑ Augmenter la part modale liée aux transports publics
- ↓ Réduire le nombre de véhicules
- ↑ Augmenter la part de véhicules à faibles émissions
- ↓ Diminuer les émissions liées aux transports de marchandises

Indicateurs et cibles

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles		
		2026	2032	2050
Taux de motorisation (nombre de véhicules par 1'000 habitant-e-s)	378	-10%	-50%	-90%
Part de nouveaux véhicules privés (voitures de tourisme) immatriculés électriques ou à base d'une énergie renouvelable (achats) (% du total)	4%	15%	50%	100%
Part de bateaux à moteurs électriques et/ou bateaux à voile au port (% du total)	38%	À définir	À définir	À définir
Parts modales TIM, TP, MD ⁵ (en distances parcourues) (% des km totaux)	Piéton: 5% Vélo: 2% TP: 35% TIM: 55-60%	-	Piéton: 7% Vélo: 7% TP: 50% TIM: 35%	Piéton:10% Vélo: 10-15% TP: 65-70% TIM: 10%
Parts modales TIM, TP, MD (en nombre de déplacements) (% des déplacements totaux)	Piéton: 35% Vélo: 5% TP: 20% TIM: 40%	-	Piéton: 40% Vélo: 10% TP: 25% TIM: 25%	Piéton: 45% Vélo: 15% TP: 30% TIM: 10%
Part des espaces de circulation en zone piétonne, 20 ou 30 km/h (% du total des routes)	48%	80%	100%	100%

⁵TIM: transport individuel motorisé, TP : transports publics, MD : mobilité douce.

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles		
		2026	2032	2050
Part de zones avec accessibilité restreinte pour les livraisons avec véhicule motorisé (% du total de la surface des routes)	1%	5%	15%	À définir
Part de voitures de partage électriques (% de la flotte)	0%	100%	100%	100%
Nombre de voitures de partage (type Mobility) par mille habitant·e·s (nombre par 1'000 hab.)	0.8	3.6	13.6	À définir
Nombre de macarons distribués par mille habitant·e·s (nombre par 1'000 hab.)	60			
Nombre de places de stationnement pour véhicules motorisés (voitures individuelles) à usage public (nombre)	4'800			
Nombre de places de stationnement publiques équipées d'une borne de recharge électrique (nombre)	8			
Nombre de places de stationnement vélo publiques (nombre)	1'800			

* Aujourd'hui : il s'agit ici de l'année de référence qui peut varier selon les indicateurs et la disponibilité des données, mais qui correspond généralement à 2020 ± 2 ans.

En bleu: uniquement les indicateurs de suivi sans cibles chiffrées et datées.





N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en œuvre : En continu							
M.T.1	Augmenter le nombre de places publiques sécurisées pour stationner les vélos et vélo-cargos			●○○	●●○	DP	
M.T.2	Créer de nouveaux aménagements pour améliorer la sécurité et le confort des cyclistes			●●●	●●○	DP + A	
M.T.3	Diminuer le nombre de places de stationnement pour les voitures sur le domaine public			●●●	●●○	A	
M.T.4	Intégrer l'aspect qualitatif et pratique au nombre minimal de places de stationnement pour vélo dans les règlements de plans d'affectation (sur base des recommandations des normes VSS)			●○○	●●○	DP	
M.T.5	Limitier les accès dédiés au trafic individuel motorisé au strict minimum nécessaire pour assurer l'accessibilité locale				●●●	●●●	DP
M.T.6	Soutenir, promouvoir et organiser des événements et des campagnes de sensibilisation en faveur des transports publics			●○○	●○○	A	
M.T.7	Soutenir, promouvoir et organiser des événements et des campagnes de sensibilisation en faveur de la mobilité douce			●○○	●○○	A	
M.T.8	Soutenir, promouvoir et organiser des événements et des campagnes de sensibilisation en faveur du co-voiturage			●○○	●○○	A	
Horizon de mise en œuvre : Court terme (< 2026)							
M.T.9	Exiger un plan de mobilité pour les manifestations de plus de 500 personnes qui ont lieu sur le territoire			●●○	●○○	A	
M.T.10	Exiger un plan de mobilité pour toute entreprise de plus de 10 personnes lors de demandes de permis de construire			●●○	●●○	DP + A	
M.T.11	Renforcer le respect de la loi fédérale sur les voitures de tourisme (valeur limite d'émission pour l'importation de véhicules) vis-à-vis des importateurs situés sur le territoire veveysan			●●○	●●●	A	
M.T.12	Augmenter et étendre la subvention pour les abonnements de transports publics			●○○	●○○	A	



N°	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure		
Horizon de mise en œuvre : Court terme (< 2026)							
M.T.13	Étendre la subvention liée au plan de mobilité aux clubs sportifs, aux lieux culturels et autres centres de loisirs			●○○	●○○	A	
M.T.14	Abaisser les limitations de vitesses pour ne plus avoir de route à plus de 30 km/h sur le territoire communal à l'horizon 2025				●●○	●●●	DP
M.T.15	Améliorer le réseau de vélos(-cargos) en libre service			●○○	●●○	DP	
M.T.16	Améliorer l'offre en voitures de partage (type système Mobility)				●●○	●●○	A
M.T.17	Développer une offre de taxi doux (vélo-taxi)			●○○	●●○	DP	
M.T.18	Élaborer une stratégie de mobilité à l'échelle de la ville prenant en compte autant les mobilités actives que les transports publics et enfin les transports individuels motorisés et déterminer les poches à réserver aux modes actifs et les liaisons à assurer entre ces poches			●●○	●●○	A	
M.T.19	Encourager le partage de voiture entre habitantes et habitants en proposant une application ou un service dédié facilitant la mise en relation des ménages			●●○	●●○	A	
M.T.20	Fixer des plafonds en places de stationnement pour voiture dans les règlements des plans d'affectation en considérant des réductions par rapport aux normes VSS et redimensionner systématiquement le stationnement lors des rénovations			●●○	●●○	A	
M.T.21	Installer des pompes à vélo/stations de réparation en libre-service dans plusieurs points stratégiques			●○○	●●○	A	
M.T.22	Intégrer des prescriptions de nombre minimal de places de véhicules partagés dans les règlements de plans d'affectation			●●○	●●○	DP	
M.T.23	Mettre en place un système de monitoring (comptages) pour établir un état des lieux plus précis des parts modales et suivre leur évolution			●●○	●●○	A	
M.T.24	Proposer une alternative non-carbonée pour la livraison d'achats à domicile depuis les magasins veveysans				●○○	●○○	A



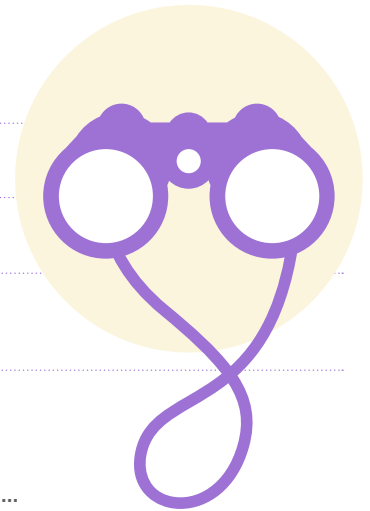
N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en œuvre : Court terme (< 2026)						
M.T.25	Proposer une subvention couvrant la location (essai temporaire) de vélo électrique pour les personnes n'ayant pas de voiture ou qui déposent leurs plaques ou leurs permis de conduire			●○○	●●○	A
M.T.26	Rendre payant le stationnement public pour les motocycles			●●○	●●○	A
M.T.27	Soutenir le développement d'un microHUB (plateforme de transbordement multimodale) afin de centraliser les marchandises et les redistribuer via des véhicules à faibles émissions				●●●	DP
Horizon de mise en œuvre : Moyen terme (< 2030)						
M.T.28	Mettre en place des conditions restrictives pour obtenir un macaron habitant et adapter la tarification			●●●	●●●	A
M.T.29	Privilégier les bateaux à voiles et à propulsion solaire pour la location de places dans le port d'ici à 2028 et interdire la location de nouvelles places aux bateaux à moteur (à l'exception du sauvetage) d'ici à 2030				●●○	DP
M.T.30	Aménager des HUBs d'échange (point de collecte/casier) au sein des quartiers pour les livraisons en mobilité douce (à destination des habitantes et habitants) et les envois (par les habitantes et habitants) de petites marchandises			●●●	●●●	DP
M.T.31	Collaborer avec les communes voisines pour créer des axes régionaux pour les cyclistes			●●●	●●●	DP
M.T.32	Corriger les ruptures urbaines pour les cyclistes			●●●	●●●	DP
M.T.33	Corriger les ruptures urbaines pour les piétons			●●●	●●○	DP
M.T.34	Développer des infrastructures pour la mobilité combinée			●●●	●●○	DP
M.T.35	Développer des plans de mobilité au sein des écoles			●●○	●●○	A
M.T.36	Développer les aménagements nécessaires pour augmenter la vitesse commerciale des transports publics			●●○	●●○	A



N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en œuvre : Moyen terme (< 2030)						
M.T.37	Développer un plan d'action visant à proposer une signalétique claire et épurée favorisant les modes doux			●○○	●●○	DP
M.T.38	Développer une réglementation spécifique pour le transport de marchandise sur le territoire			●●○	●●●	DP + A
M.T.39	Élaborer un plan d'action pour développer l'offre en bornes de recharge pour véhicules électriques (voitures et vélos) sur le territoire communal			●●○	●●○	A
M.T.40	Généraliser les places de stationnement payantes sur voirie			●●●	●●○	A
M.T.41	Mutualiser les voitures communales pour les mettre à disposition des Veveysannes et Veveysans le soir et les weekends			●○○	●●●	DP
M.T.42	Pacifier la ville en développant les zones piétonnes ainsi que les zones de rencontre			●●●	●●○	DP + A
M.T.43	Réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone des transports publics en soutenant les VMCV dans un programme de décarbonisation			●●○	●●○	A
M.T.44	Rendre les transports publics gratuits pour les personnes âgées			●●○	●●●	DP + A
M.T.45	Renforcer le maillage et la fréquence du réseau urbain de transports publics			●●●	●●○	DP + A
Horizon de mise en œuvre : Long terme (> 2030)						
M.T.46	Développer une ligne de transport public en site propre entre Vevey et Villeneuve			●●●	●●●	DP
M.T.47	Mettre en place un système de tarification des transports individuels motorisés au sein du périmètre de la ville			●●●	●●●	A



Niveau de l'administration communale



Vision

L'administration communale, grâce à un plan de mobilité ambitieux, ...

Flexibilité

... effectue la quasi-totalité de ses **déplacements professionnels en mobilité durable** et favorise une organisation flexible du travail en utilisant les outils à disposition de sorte à limiter les déplacements non essentiels ;

... a **réduit** le nombre de véhicules qu'elle utilise pour ses activités (déplacements, voirie) au strict minimum ;

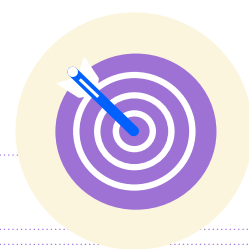
... dispose, pour ceux restants, de **véhicules 100% électriques et mutualisés** pour les déplacements professionnels qui ne peuvent se faire autrement ;

... effectue la plus grande partie de ses **déplacements pendulaires en mobilité durable** grâce à une **sensibilisation** et une promotion accrue des mobilités actives et des transports publics auprès des collaboratrices et collaborateurs ;

... travaille en priorité avec des **partenaires exemplaires** du point de vue de la **mobilité durable** dans le cadre des projets qu'elle porte.

Sensibilisation

Mutualisation



Enjeux

- ↑ Augmenter la part modale liée à la mobilité active
- ↑ Augmenter la part modale liée aux transports publics
- ↓ Réduire les besoins de déplacements
- ↓ Réduire les émissions liées aux déplacements
- ↓ Réduire et mutualiser la flotte de véhicules communaux

Indicateurs et cibles

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles		
		2026	2032	2050
Part modale TIM pour les trajets pendulaires (hors services intercommunaux) (% sur base de la distance parcourue par les employé·e·s communaux)	34%	30%	25%	À définir
Part modale TIM pour les déplacements professionnels (hors services intercommunaux) (% sur base de la distance parcourue par les employé·e·s communaux)	28%	20%	15%	À définir
Part de véhicules électriques dans la flotte de véhicules communaux (% de la flotte)	16%	42%	50%	90%

* Aujourd'hui : il s'agit ici de l'année de référence qui peut varier selon les indicateurs et la disponibilité des données, mais qui correspond généralement à 2020 ± 2 ans.

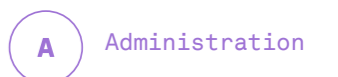
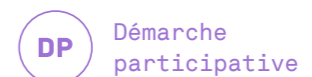
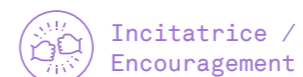
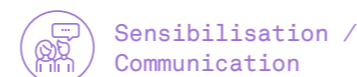
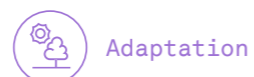




N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en oeuvre: En continu							
M.A.1	Développer de nouvelles mesures pour le plan de mobilité de l'administration			●○○	●●○	A	
M.A.2	Mutualiser, dans la mesure du possible, les véhicules/machines de la voirie avec les communes environnantes			●●○	●●●	DP	
M.A.3	Promouvoir les transports publics et la mobilité active pour les déplacements privés			●○○	●○○	A	
M.A.4	Promouvoir les transports publics et la mobilité active pour les déplacements professionnels			●○○	●○○	A	
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)							
M.A.5	Augmenter le montant de la mesure incitative pour la mobilité durable et étendre l'offre des prestations offertes			●○○	●○○	A	
M.A.6	Inciter de manière raisonnée au télétravail pour limiter les déplacements des collaboratrices et collaborateurs			●●○	●●○	A	
M.A.7	Prendre en considération les horaires des transports publics afin de proposer des horaires de travail flexibles aux collaboratrices et collaborateurs			●○○	●●○	A	
M.A.8	À compétences égales, favoriser des candidates et candidats habitant la région veveysanne lors de recrutement			●○○	●○○	A	
M.A.9	Développer des équipements et des infrastructures encourageant l'utilisation de la mobilité douce chez les employées et employés			●○○	●●○	A	
M.A.10	Diminuer le nombre de places de stationnement pour les collaboratrices et collaborateurs			●○○	●○○	A	
M.A.11	Mutualiser les voitures communales pour les mettre à disposition des collaboratrices et collaborateurs le soir et les weekends			●○○	●●○	DP + A	
M.A.12	Privilégier l'achat et l'utilisation de véhicules et machines électriques dès 2023 au sein de l'administration				●●○	●●○	A



N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)						
M.A.13	Promouvoir le co-voiturage au sein de l'administration			●○○	●○○	A
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)						
M.A.14	Développer l'accessibilité pour les vélos dans les structures d'accueil p.ex. avec des parcs à vélos pour les collaboratrices et collaborateurs et les parents			●●○	●●●	A
Horizon de mise en oeuvre: Non renseigné						
M.A.15	Utiliser des véhicules à faibles émissions ou les transports publics pour les déplacements des écolières et écoliers dans le cadre scolaire			●○○	●●○	DP



6.2.3

MODES DE CONSOMMATION, PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DÉCHETS





Niveau territoire

Vision



Vevey est une ville où, grâce à l'engagement de toutes et tous, ...

Engagement

... le **tissu économique** permet aux habitantes et habitants d'adopter **des modes de vie** et de **consommation plus durables** et qui sont davantage en accord avec leurs valeurs ;

Réparation

... les **déchets** sont drastiquement **réduits**, le **réemploi** est devenu la norme et, pour le reste, le **tri est optimisé** et facilité entre autres grâce aux poubelles de tri disponibles sur l'espace public ;

Proximité

... chaque **entreprise** a pris des **engagements climatiques**, dispose de plans et politiques internes (p. ex. directives d'achats) et a mis en œuvre un plan d'action pour réduire ses impacts environnementaux ;

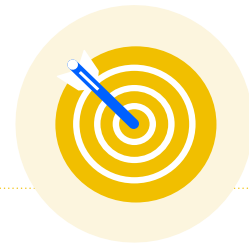
Économie circulaire

... les commerces ne proposent plus d'emballages plastiques et favorisent les **matières recyclables** lorsque les **conteneurs** ou **emballages** à usage unique sont nécessaires ;

... la grande majorité des produits sont disponibles **en vrac**, les petits **commerces de proximité** et les **marchés** sont privilégiés et soutenus pour être accessibles au plus grand nombre, les magasins de **seconde main** (habits, jouets, meubles, etc.) et les **centres de réparation** (électronique, meuble, etc.) sont devenus **majoritaires** ;

... la population consomme moins de produits carnés et issus de la production animale et davantage de **produits alimentaires** de saison, **biologiques**, **locaux** et **d'origine végétale** ;

... **l'agriculture urbaine** et les **potagers communautaires** se sont développés.



Enjeux

- ↓ Réduire la quantité de déchets produits
- + Valoriser les déchets résiduels par le tri sélectif
- ↓ Diminuer la consommation de biens, de matériaux et de ressources
- ↑ Augmenter la part d'activités économiques durables et responsables
- ↑ Augmenter la part de consommation de proximité
- ↑ Augmenter la part d'alimentation locale, biologique et d'origine végétale

Indicateurs et cibles

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles		
		2026	2032	2050
Déchets urbains par habitant·e·s (kg/hab.an)	385	370	355	À définir
Part de déchets urbains recyclables (% recyclables / total)	52%	54%	58%	À définir

* Aujourd'hui : il s'agit ici de l'année de référence qui peut varier selon les indicateurs et la disponibilité des données, mais qui correspond généralement à 2020 ± 2 ans.

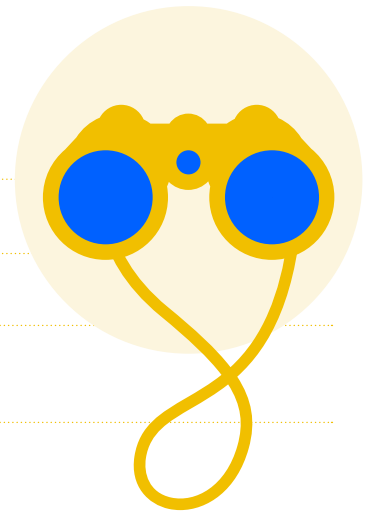
N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en œuvre : En continu						
C.T.1	Proposer un soutien logistique et financier aux actrices et acteurs économiques et associatifs pour les aider à obtenir à une labellisation durable			●●○	●○○	DP + A
C.T.2	Encourager la création de potagers urbains communautaires			●○○	●●○	DP + A
C.T.3	Promouvoir les offres de tourisme durable de Montreux-Vevey Tourisme			●○○	●○○	A
C.T.4	Proposer à la population des plantons de légumes biologiques aux serres de la ville			●○○	●●○	DP
C.T.5	Utiliser des plantes issues de la production biologique et favoriser les plantes légumières dans les massifs d'ornement de la ville				●●○	A
C.T.6	Concevoir et organiser des événements et manifestations sportives éco-responsables (p. ex. Urban Plogging)			●○○	●○○	A
C.T.7	Promouvoir auprès des organisatrices et organisateurs de manifestations le site kitmanif et le guide des manifestations pour les encourager à mettre sur pied des manifestations durables			●○○	●○○	A
C.T.8	Renforcer la sensibilisation au littering pour les élèves			●○○	●○○	A
C.T.9	Soutenir, promouvoir et organiser des événements et des campagnes de sensibilisation en lien avec la gestion et la réduction des déchets			●○○	●○○	DP
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)						
C.T.10	Intégrer l'obligation de créer des potagers urbains sur les parcelles et/ou toitures des nouveaux bâtiments lorsque cela s'avère possible			●○○	●●○	DP + A
C.T.11	Supprimer la publicité commerciale sur l'espace public				●●○	DP
C.T.12	Encourager les circuits économiques courts auprès de la population				●●○	A

N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)							
C.T.13	Favoriser un réseau d'économie circulaire au sein des entreprises de la Riviera			●○○	●●●	A	
C.T.14	Intégrer dans le règlement communal un article encadrant la création de poulaillers			●○○	●●○	A	
C.T.15	Proposer une subvention pour inciter les propriétaires de bâtiments existants à créer des potagers urbains sur leur parcelle et leur toiture			●○○	●●○	A	
C.T.16	Proposer une subvention pour l'achat d'un vélo de seconde main			●○○	●●○	A	
C.T.17	Utiliser les subventions attribuées aux organisatrices et ogranisateurs de manifestations par la Ville afin d'encourager l'utilisation d'éco-vaisselle réutilisable consignée pour toute manifestation			●●○	●○○	A	
C.T.18	Collaborer avec d'autres institutions dans le but de développer et promouvoir une informatique écologique			●○○	●○○	A	
C.T.19	Créer une brigade de sensibilisation/prévention chargée d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des entreprises concernant la bonne gestion des déchets et le tri sélectif				●●○	●●●	A
C.T.20	Développer des espaces de travail partagés dans le domaine de l'artisanat pour mutualiser les compétences et le matériel			●●○	●●○	DP	
C.T.21	Développer des espaces visant la mutualisation et les échanges de biens				●○○	●●○	DP + A
C.T.22	Développer un système de consignes regroupant des productrices et producteurs locaux et la Commune (p.ex. vigneronnes et vignerons, brasseries, etc.)			●●○	●●●	DP	
C.T.23	Encourager l'installation de frigos collectifs dans les quartiers			●○○	●●○	A	
C.T.24	Limiter l'impact environnemental du futur journal veveysan pour qu'il soit exemplaire en termes de durabilité				●○○	●●○	A

N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)							
C.T.25	Mettre en place un système de tri sélectrif en plus des poubelles publiques aux endroits identifiés comme pertinents				●●○	●●○	DP + A
C.T.26	Mettre à disposition des Veveysannes et Veveysans des recensements d'investissements durables sur le site internet de la Ville			●○○	●○○	A	
C.T.27	Promouvoir les systèmes de récupération et de redistribution des invendus auprès des restaurants/ boulangeries, etc.			●○○	●○○	A	
C.T.28	Soutenir, promouvoir et organiser des événements et des campagnes de sensibilisation en lien avec la consommation durable et responsable			●○○	●○○	DP	
C.T.29	Soutenir, promouvoir et organiser des événements et des campagnes de sensibilisation en lien avec l'alimentation durable et responsable			●○○	●○○	DP + A	
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)							
C.T.30	Favoriser les petits commerces pour la location de locaux communaux			●●○	●●○	DP	
C.T.31	Rendre le marché de Vevey exemplaire d'un point de vue durable et climatique				●●○	●●●	A
Horizon de mise en oeuvre: Long terme (> 2030)							
C.T.32	Calculer la taxe déchets des entreprises sur la base du volume de déchets non recyclables (à la place du nombre d'employées et d'employés)			●●○	●●●	DP	
Horizon de mise en oeuvre: Non renseigné							
C.T.33	Appliquer une taxe sur les industries/entreprises grandes consommatrices et polluantes de la Ville			●●○	●●○	DP	
C.T.34	Imposer l'utilisation de contenants réutilisables consignés dans le cadre de la vente à l'emporter				●●●	●●●	DP



Niveau de l'administration communale



Vision

L'administration communale, qui dispose de leviers d'actions dans le cadre de sa consommation de ressources, ...

Seconde main

... a réduit au strict minimum ses achats et **priorise la réutilisation du matériel** à disposition ainsi que l'achat de produits de **seconde main** (par exemple le mobilier de bureau);

Achats responsables

... pour les **achats** dont elle ne peut pas se passer, suit des **directives internes** pour s'assurer que les achats correspondent à des hauts critères de durabilité;

Manifestations durables

... **intègre** systématiquement des **critères climatiques** et de **durabilité élevés** dans les appels d'offres et travaille en priorité avec des actrices et acteurs locaux;

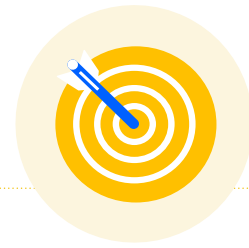
Exemplarité

... a **réduit sa production de déchets** au minimum en disposant des poubelles de tri dans tous les locaux de l'administration, en normalisant l'utilisation de contenants réutilisables pour les pauses de midi et en limitant ses impressions au strict nécessaire;

... effectue uniquement des **placements financiers** ou des achats d'actions climatiquement **neutres**;

... a **optimisé le stockage informatique** et la gestion des documents afin de limiter leur impact climatique;

... n'organise plus que des **manifestations exemplaires** d'un point de vue climatique, en utilisant exclusivement de la vaisselle réutilisable et en ne proposant que des produits locaux, biologiques et d'origine végétale.



Enjeux

- ↓ Réduire la quantité de déchets produits
- ↑ Valoriser les déchets résiduels par le tri sélectif
- ↓ Diminuer la consommation de biens, de matériaux et de ressources
- ↑ Augmenter la part d'activités économiques durables et responsables
- ↑ Augmenter la part d'alimentation locale, biologique et d'origine végétale

Indicateurs et cibles

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles		
		2026	2032	2050
Part de produits reconditionnés et/ou labélisés dans les achats de la Ville (à suivre dès la mise en place d'une centrale d'achat) (% du total)	-	-	80%	À définir
Part de produits frais régionaux, de saison et de nature végétale servis lors de manifestations organisées par la Ville (% du total)	estimée à < 10%	60%	100%	100%
Part d'établissements de restauration collective dépendant de la Commune ayant la note "B" de l'Ecoscore beelong (% du total)	33%	-	100%	100%
Déchets communaux (à suivre dès la mise en place d'un dispositif de suivi) (% du total)	-	-	-	-

* Aujourd'hui : il s'agit ici de l'année de référence qui peut varier selon les indicateurs et la disponibilité des données, mais qui correspond généralement à 2020 ± 2 ans.



N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en œuvre : En continu						
C.A.1	Privilégier l'achat d'actions dans le domaine des énergies renouvelables et/ou qui sont climatiquement neutres			●●○	●●○	A
Horizon de mise en œuvre: Court terme (< 2026)						
C.A.2	Développer une directive pour des manifestations durables au sein de l'administration				●○○	●○○ A
C.A.3	Exiger une alimentation de saison, locale, biologique et d'origine végétale dans les établissements de restauration collective dépendant de la Commune				●●○	DP + A
C.A.4	Intégrer systématiquement des critères de durabilité aux demandes d'offres et appels d'offres				●●○	A
C.A.5	Renforcer la politique d'achats responsables de l'administration communale				●●○	DP
C.A.6	Centraliser toutes les demandes d'achats de l'administration auprès d'une centrale d'achat avec personne dédiée en charge de les valider				●●○	A
C.A.7	Créer une "ressourcerie" interne où le matériel usagé des différents services serait stocké et mis à disposition des autres services				●●○	A
C.A.8	Développer et mettre en place un système de gestion documentaire intégré (papier et électronique) afin d'optimiser les capacités de stockage papier et informatique			●●○	●●○	A
C.A.9	Développer les infrastructures pour généraliser le tri sélectif dans tous les locaux communaux (administration, école, etc.)			●○○	●●○	A
C.A.10	Diminuer la production de déchets dans la chaîne de production des vins de Vevey			●●○	●●○	A
C.A.11	Influencer les décisions d'investissements de la Caisse Intercommunale de Pension à travers la position de la Commune au sein de son Conseil d'administration ainsi que dans le cadre des assemblées générales			●○○	●○○	A
C.A.12	Mettre en place une feuille de route exprimant les valeurs communales en termes climatiques et de durabilité pour les Conseils d'administration auxquels la Ville prend part			●○○	●○○	DP



N°	Description	Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)						
C.A.13	Réduire la quantité de déchets produits dans la restauration collective communale en favorisant des alternatives "zéro déchets" et l'achat de produits en gros			●●○	●●○	DP
C.A.14	Remplacer le matériel de nettoyage unique par des alternatives réutilisables			●●○	●●○	A
C.A.15	Remplacer les gobelets en plastique dans les salles de réunion et dans les salles de pause par du réutilisable			●○○	●○○	A
C.A.16	Participer au "Cyber World clean up day" en mars pour sensibiliser les usagères et usagers à l'empreinte environnementale du numérique			●○○	●○○	A
C.A.17	Proposer des thématiques en lien avec la durabilité ou le climat lors des sorties du jubilaire			●○○	●○○	A
C.A.18	Sensibiliser et former les collaboratrices et collaborateurs aux gestes écologiques lors de l'utilisation de l'informatique			●○○	●○○	DP
C.A.19	Sensibiliser et former régulièrement les collaboratrices et collaborateurs aux directives d'achats responsables de l'administration			●○○	●○○	A
C.A.20	Sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs au tri et à la réduction des déchets et aux bonnes pratiques en la matière			●○○	●○○	A
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)						
C.A.21	Centraliser les achats et le stockage des denrées alimentaires pour les crèches, les structures scolaires et parascolaires			●○○	●●○	A
C.A.22	Développer des espaces de cultures potagères dans les structures d'accueil			●○○	●●○	A
C.A.23	Développer et améliorer la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration			●●○	●●○	A
C.A.24	Diminuer les besoins en stockage informatique			●●○	●●○	DP + A



N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)						
C.A.25	Proposer des alternatives (type camps verts) aux camps de ski			●●○	●●●	A
C.A.26	Repenser le système de distribution des documents envoyés à la Municipalité (propositions/notes municipales) et des documents envoyés au Conseil communal			●●○	●●○	A
Horizon de mise en oeuvre: Long terme (> 2030)						
C.A.27	Favoriser des placements financiers de l'administration (notamment caisse de pension) 100% neutres du point de vue climatique			●●●	●●●	DP + A

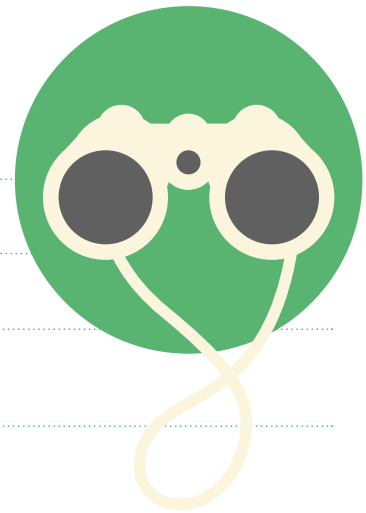
6.2.4

RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ





Niveau territoire



Vision

Grâce à la prise en compte transversale des divers enjeux climatiques (évolution des températures, pluies, sécheresse, etc.) ...

Désasphaltage

... les surfaces **végétalisées** et permettant **l'infiltration** des eaux (non polluées) se sont étendues tant sur les parcelles publiques que privées, entre autres via une prévention de l'imperméabilisation des sols et leur **désasphaltage** ;

...l'aménagement et la gestion de ces surfaces sont **favorables** à la **biodiversité** (p. ex. prairie sèche au lieu de gazon, entretien différencié, etc.) ;

Infiltration

... les **espaces extérieurs** privés et publics, étant bien **adaptés** aux **conditions climatiques**, sont garnis d'une large palette d'essences végétales et d'aménagements (éléments d'ombrage, points d'eau) permettant notamment de **réduire** l'effet d'**îlot de chaleur** grâce à une bonne régulation thermique ;

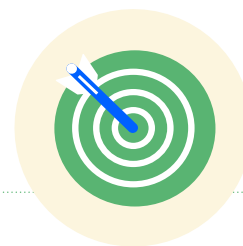
Biodiversité

... une **diversité de milieux** sur les espaces publics et privés, dont certains protégés, offre des **habitats adaptés** à plusieurs espèces animales (p. ex. les corridors écologiques) ;

Protection

... la **consommation d'eau** a été **réduite** par des initiatives privées et publiques telles que l'installation de toilettes sèches, une récupération mesurée de l'eau de pluie (en adéquation avec les besoins de renouvellement de la nappe phréatique) et son utilisation par exemple pour l'arrosage ou les sanitaires ;

... la **vulnérabilité** face aux risques liés aux phénomènes et aléas climatiques tels que le ruissellement et les crues des cours d'eau est **réduite**, notamment grâce à l'ensemble des dispositifs, ouvrages et aménagements de protection et de prévention (bassins de rétention, plans d'urgence, monitoring).



Enjeux

- ↑ Augmenter la surface de milieux naturels favorables à la biodiversité
- + Améliorer les pratiques environnementales au sein des espaces privés
- ↓ Limiter la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles, les protéger et/ou les régénérer
- ↓ Réduire les îlots de chaleur et protéger la population lors de vagues de chaleur ;
- ↓ Réduire la consommation d'eau
- ↓ Réduire les risques et dommages de crues et d'inondations

Indicateurs et cibles

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles		
		2026	2032	2050
Consommation d'eau du réseau (m ³ /hab.an)	79	-5%	-30%	À définir
Perméabilisation du domaine public (m ² /an de surfaces rendues perméables)	-	6'100	12'100	À définir
Part de préaux scolaires et espaces extérieurs des structures d'accueil réaménagés (arborisation, végétalisation, perméabilisation) (% du total)	0%	-	100%	100%
Pourcentage de couverture de canopée (hauteur >3m) (% de la surface du territoire communal couverte d'une canopée d'hauteur > 3m)	15%			
Nombre d'arbres sur l'espace public (nombre)	2'474			
Pourcentage de couverture de canopée (hauteur >3m) (% de la surface du territoire communal couverte d'une canopée d'hauteur > 3m)	15%			
Pollution atmosphérique par le NO ₂ (dioxyde d'azote, produit par la combustion, p.ex. de Diesel) (microgrammes/m ³)	19 (rue de Lausanne) 21.7 (place de la Gare)			

* Aujourd'hui : il s'agit ici de l'année de référence qui peut varier selon les indicateurs et la disponibilité des données, mais qui correspond généralement à 2020 ± 2 ans.

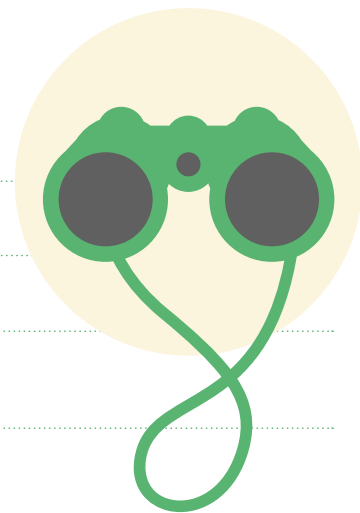
N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en œuvre : En continu							
R.T.1	Limiter les nouvelles constructions au strict nécessaire en priorisant la rénovation (densification) des bâtiments existants			●●○	●●○	DP	
R.T.2	Augmenter le taux de canopée en fonction de la typologie des rues et du potentiel qu'elles présentent				●●●	DP + A	
R.T.3	Augmenter le taux de perméabilisation en fonction de la typologie des rues et du potentiel qu'elles présentent				●●●	DP + A	
R.T.4	Créer des zones protégées pour la biodiversité			●●○	●●○	A	
R.T.5	Développer un monitoring pour empêcher la multiplication des espèces invasives et nuisibles			●●○	●●○	A	
R.T.6	Favoriser la plantation d'arbres aux essences résistantes aux changements climatiques et indigènes			●●○	●●○	A	
R.T.7	Proposer des événements pour les jardinières et jardiniers pour favoriser les bonnes pratiques agricoles et écologiques			●○○	●○○	DP	
Horizon de mise en œuvre : Court terme (< 2026)							
R.T.8	Ajouter un avenant au contrat de vignolage stipulant que la mise en place de leviers de lutte contre les changements climatiques fait partie intégrante du cahier des charges des vigneronnes et vignerons			●●○	●○○	A	
R.T.9	Imposer une végétalisation des toits/façades/cours aux nouvelles constructions et lors des rénovations de bâtiments				●●○	●●○	A
R.T.10	Interdire l'utilisation de pesticide pour le jardinage dans les jardins privés				●●●	●●●	DP
R.T.11	Rendre obligatoire la mise en place de système de récupération des eaux de pluie aux nouvelles constructions ou lors de transformation de bâtiments (au-delà de 50% de la valeur ECA)				●●○	●●○	A
R.T.12	Développer et promouvoir des aides financières pour les particulières et particuliers et les associations pour favoriser et protéger la biodiversité et les ressources naturelles			●○○	●●○	A	

N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)							
R.T.13	Inciter les organisatrices et organisateurs de manifestations à utiliser des toilettes sèches plutôt que des toilettes chimiques			●○○	●●○	DP	
R.T.14	Intégrer dans le règlement communal un article encadrant la création de ruchers			●○○	●●○	A	
R.T.15	Organiser un concours citoyen pour des projets de re-naturation en ville				●○○	●●○	A
R.T.16	Développer des projets bio-éducatifs sur les terrains agricoles communaux				●○○	●●○	DP
R.T.17	Installer des salons urbains arborisés à des endroits spécifiques en ville			●●○	●●○	A	
R.T.18	Mettre en place des structures simples favorables à la biodiversité sur le territoire communal			●●○	●●○	A	
R.T.19	Mettre en place et distribuer à la population un cahier d'entretien biologique des jardins			●○○	●○○	A	
R.T.20	Mettre en place un suivi permanent de l'évolution des risques naturels			●●○	●●○	A	
R.T.21	Revaloriser les préaux d'école (arboriser et perméabiliser les sols)				●●○	●●○	A
R.T.22	Suivre et orienter l'évolution des conditions-cadres en matière de résilience du territoire face aux futurs phénomènes climatiques extrêmes			●○○	●○○	A	
R.T.23	Utiliser des revêtements clairs et/ou perméables au lieu des surfaces asphaltées				●●●	●●○	A
R.T.24	Végétaliser et ombrager les infrastructures de transport			●●○	●●○	A	
R.T.25	Encourager lors de rénovation et de nouvelles constructions l'emploi de matériaux de construction durables et énergétiquement faibles			●●○	●○○	A	
R.T.26	Organiser des événements et des campagnes de sensibilisation concernant la nature en ville			●○○	●○○	A	

N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure	
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)							
R.T.27	Organiser des événements et des campagnes de sensibilisation sur la thématique de l'économie de l'eau et sur sa pollution			●○○	●○○	DP + A	
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)							
R.T.28	Développer des projets régénératifs sur les terrains agricoles communaux				●●●	●●●	DP
R.T.29	Revoir les normes de sécurité concernant l'Oyonne pour éviter une pollution des eaux				●●○	●●●	A
R.T.30	Développer des parcours didactiques entre ville et nature				●○○	●●○	A
Horizon de mise en oeuvre: Long terme (> 2030)							
R.T.31	Étudier l'optimisation du temps de fonctionnement des fontaines				●●○	●●○	A
R.T.32	Renaturer les berges et l'embouchure de la Veveyse				●●●	●●●	DP
Horizon de mise en oeuvre: Non renseigné							
R.T.33	Élaborer des documents de conduite détaillant la procédure à suivre en cas d'événement majeur (crue, lave torrentielle, vague de chaleur, ...)				●●○	●○○	A



Niveau de l'administration communale



Vision

L'administration communale qui dispose de leviers d'action importants dans le cadre de l'aménagement de son territoire ...

Adaptation

... **priorise** et intègre dans tous les projets d'aménagements du territoire ou d'urbanisme l'**adaptation aux changements climatiques et la lutte contre les îlots de chaleur** ;

Végétalisation

... a **intégré** dans ses **règlements** communaux et autres instruments les questions liées à la **protection des ressources naturelles** et de la **biodiversité** ;

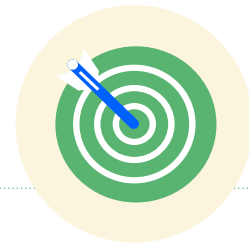
Récupération

... a **généralisé** l'installation de **façades végétalisées, de toitures végétalisées** et de structures favorisant la biodiversité sur les bâtiments communaux ;

... a fait de l'**économie d'eau** une **priorité** en installant, des récupérateurs d'eau sur les bâtiments communaux et en utilisant l'eau ainsi récupérée pour arroser de manière rationalisée les terrains et les plantations dont la Ville a la charge ;

Réglementation

... **protège la biodiversité** en **bannissant** l'utilisation de **produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces publics et des vignes.



Enjeux

- ↑ Augmenter la surface de milieux naturels favorables à la biodiversité
- ↓ Limiter la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles, les protéger et/ou les régénérer
- ↓ Réduire les îlots de chaleur et protéger la population lors de vagues de chaleur
- ↓ Réduire la consommation d'eau
- ↓ Réduire les risques et dommages de crues et d'inondations

Indicateurs et cibles

Indicateurs	Aujourd'hui*	Cibles		
		2026	2032	2050
Part de surface d'espaces verts entretenus de manière biologique (hors terrains de sport) (% de la surface totale)	95%	-	100%	100%
Surface de toiture végétalisée sur les bâtiments communaux (m ²)	950	-	5'000	12'000
Consommation d'eau du réseau (m ³ /an)	251'900	-10%	-35%	À définir

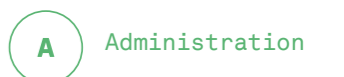
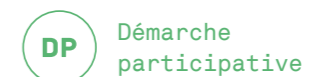
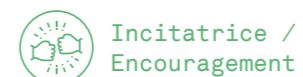
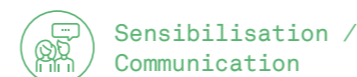
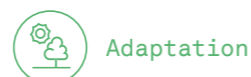
* Aujourd'hui : il s'agit ici de l'année de référence qui peut varier selon les indicateurs et la disponibilité des données, mais qui correspond généralement à 2020 ± 2 ans.



N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en oeuvre: En continu						
R.A.1	Améliorer les installations d'arrosage publiques et rationaliser l'utilisation de l'eau			●●○	●●○	A
R.A.2	Installer des systèmes de récupération des eaux de toitures sur tous les bâtiments communaux où cela est possible			●●○	●●○	A
R.A.3	Sensibiliser les employées et employés de l'administration communale à une consommation modérée de l'eau			●○○	●○○	A
Horizon de mise en oeuvre: Court terme (< 2026)						
R.A.4	Entretenir de manière écologique (sans pesticide) les terrains de football			●●○	●○○	A
R.A.5	Établir une liste de plantes indigènes et adaptées aux changements climatiques pour les plantes des locaux de l'administration			●○○	●○○	A
R.A.6	Former les travailleuses et travailleurs des vignes à des pratiques viticoles durables et en phase avec les changements climatiques			●○○	●○○	A
R.A.7	Installer des réducteurs de débit sur les robinets de l'administration			●○○	●○○	A
R.A.8	Mettre en place un cahier d'entretien biologique des espaces publics			●●○	●●○	A
R.A.9	Optimiser la consommation d'eau de la piscine communale			●●●	●●○	A
R.A.10	Organiser des formations internes sur la bonne gestion d'événements majeurs (crue, lave torrentielle, vague de chaleur, etc.)			●○○	●○○	A
R.A.11	Réduire la consommation d'eau des toilettes des locaux de l'administration			●○○	●●○	A
R.A.12	Utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts du domaine public et des serres de la Ville			●●○	●●○	A
R.A.13	Sensibiliser à la consommation d'eau (douches et arrosage terrains) dans le cadre scolaire			●○○	●○○	A



N°		Volet(s)	Type de mesure	Effet climatique attendu	Complexité	Origine de la mesure
Horizon de mise en oeuvre: Moyen terme (< 2030)						
R.A.14	Arboriser et perméabiliser les sols des espaces extérieurs des structures d'accueil			●○○	●●○	A
R.A.15	Pratiquer l'éco-pâturage pour les espaces verts de la Ville			●●○	●●●	DP
Horizon de mise en oeuvre: Long terme (> 2030)						
R.A.16	Mettre les bâtiments communaux à disposition comme structure à nichoirs			●○○	●○○	DP
R.A.17	Convertir les vignes de la Ville en production biologique			●●○	●●●	DP
R.A.18	Végétaliser les toits/façades/balcons des bâtiments communaux			●●○	●●○	A
Horizon de mise en oeuvre: Non renseigné						
R.A.19	Développer un concept et des normes de chantiers durables et écologiques			●●○	●●○	A



6.3 Mise en œuvre et outils de suivi

6.3.1 Portée et ancrage

Le Plan climat a pour but de définir des objectifs de réductions des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques et de mettre en place des mesures permettant d'agir pour ces deux volets. Il s'appuie donc inévitablement sur les différents documents directeurs et stratégies politiques déjà existants au sein de la Ville (Plan directeur communal, Plan directeur des mobilités douces, etc.). Ainsi, les thématiques du Plan climat sont parfois abordées de manière plus approfondie dans d'autres documents spécifiques (Plan directeur des mobilités douces par exemple pour ce qui concerne la mobilité). Cependant, le Plan climat permet d'aller, sur certains aspects, plus loin dans la réflexion en proposant notamment une vision de ce vers quoi la Ville devrait tendre et des mesures qui devraient être mises en œuvre afin de respecter les objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES qu'elle s'est fixé. De même, le Plan climat permet de souligner les limites (par exemple cadre législatif, moyens techniques, mains d'œuvre, moyens financiers, etc.) qui entravent la réalisation de certaines mesures et l'atteinte de cette vision. Ces limites sont notamment visibles dans le catalogue de mesures lorsque l'horizon de mise en œuvre n'est pas renseigné. Par ailleurs, ce Plan climat cherche à assurer la prise en compte et la cohérence des questions climatiques dans les futures stratégies que la Ville va développer ainsi que dans l'actualisation des instruments existants.

Le présent Plan climat se veut ainsi une politique ambitieuse mais réaliste, à la hauteur des enjeux, tenant compte des moyens à l'échelle de la Commune. Le contenu du présent chapitre représente un engagement « de principe » (non-formel), sachant que les mesures importantes feront l'objet d'une décision indépendante de la part des autorités communales. Cela dit, les mesures déjà en cours et certaines des mesures prévues ont déjà été soumises à consultation et peuvent être considérées comme formellement validées. Enfin, étant donné la portée non-contraignante du présent plan d'action, il sera important d'ancrer certaines mesures dans d'autres instruments communaux qui ont, eux, force légale afin de les rendre plus concrètes et d'assurer leur mise en œuvre. Dans ce sens, une coordination entre le Plan directeur communal en cours de révision et le présent Plan climat a été entreprise afin de s'assurer de leur concordance et de leur cohérence.

6.3.2

Gouvernance et suivi

Le présent Plan climat prévoit le développement d'une véritable « culture du climat » au sein de l'administration, mais également au niveau du territoire communal et projette de développer une gouvernance et un suivi de ce document stratégique autant à l'interne de l'administration qu'à l'externe de celle-ci.

Une des mesures du Plan climat vise donc la mise sur pied d'un « Réseau du climat » au sein de l'administration. Bien que la forme et les buts exacts de ce « réseau » restent encore à être définis précisément, il est envisagé d'avoir recours à des représentantes et représentants au sein de chaque service qui auraient comme mission d'assurer le suivi et la mise à jour du catalogue de mesures du Plan climat. Ainsi, lors d'une rencontre annuelle, les représentantes et représentants de chaque service pourraient présenter aux autres membres de ce réseaux l'avancée de leur service dans la mise en place de leurs mesures et l'ensemble des participantes et participants pourraient discuter de nouvelles mesures à développer dans ce cadre.

En parallèle, un « Réseau du climat » public serait également mis sur pied. Celui-ci, dont la forme et les buts exacts restent encore à être définis pourrait être composé de membres de la société civile et aurait pour but de permettre à la population de participer à la mise à jour du catalogue de mesures du Plan climat et de faire remonter les initiatives, propositions et doléances de la population qui mériteraient d'être traitées dans ce document stratégique.

Ces deux « réseaux du climat » seraient pilotés par le Bureau de la durabilité qui se chargerait également de créer des synergies et des liens entre eux. Par ailleurs, le Bureau de la durabilité pilotera, en partenariat avec l'ensemble des services de la Ville, le développement d'une « culture du climat » au sein de l'administration en proposant des formations, des conférences et des activités en lien avec le climat à ses collaboratrices et collaborateurs.

Le Bureau de la durabilité aura également la charge de publier, chaque année, dans le rapport de gestion, un suivi du Plan climat. Par ailleurs, il devra également réfléchir à la possibilité de mettre en place un outil de suivi commun au Plan directeur communal, au label « Cité de l'Énergie » ou au label VILLEVERTE en effectuant, par exemple, un état des lieux et une mise à jour plus approfondie au moment du renouvellement des labélisations. Le Bureau de la durabilité pourra également réfléchir à l'utilisation d'autres outils de suivi existant (p. ex. l'utilisation de Cartoriviera) en fonction de leur développement et de leur pertinence pour le contexte veveysan.

Il est à noter que la ComEn2 aura également un rôle à jouer dans le suivi de cette stratégie climatique en tant que garante de la prise en considération des questions climatiques, énergétique et de durabilité dans les projets soumis au Conseil communal.

Pour conclure, le catalogue de mesures présenté dans ce chapitre a pour vocation d'être adaptable, afin d'être en phase avec l'évolution non seulement des conditions cadres, du contexte politique et légal, mais aussi des possibilités offertes par les évolutions sociétales et techniques. Les mesures devront donc être révisées et développées en fonction des retours d'expérience qui seront acquis avec le temps, sur base entre autres du suivi d'indicateurs. Finalement, des actualisations de ce document sont donc prévues au moins une fois par législature, assurant un catalogue à jour, conforme aux attentes et à la réalité du terrain, et soutenu politiquement.